

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 13 novembre 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
2265, boulevard Gouin Ouest - Lots 3 881 635 et 3 881 637 du cadastre du Québec :
autoriser une marge avant de 51 mètres au lieu de 9 mètres (40.07).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023.
- 10.08** Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 10 octobre 2023.

12 – Orientation

- 12.01** Appuyer le projet « remplacement de la surface synthétique du terrain multisport » du collège Mont-Saint-Louis dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.
- 12.02** Appuyer le projet « rénovation du gymnase » de l'école primaire Alice-Parizeau dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.
- 12.03** Appuyer le projet « réfection, réaménagement, mise à niveau enveloppe, aménagement intérieur et services » de Les YMCA du Québec - Cartierville dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin dans l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec une option de renouvellement de deux ans - Dépense totale de 1 034 768 \$, taxes incluses si applicables - Appel d'offres public 23-20010 - 2 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement (72 000 \$, net de ristournes).
- 20.02** Accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec - Cartierville pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc De Mésy pour la saison 2023-2024, pour un montant maximal de 68 048,02 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet.
- 20.03** Accorder un contrat de services de gré à gré à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, les soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM), pour une période d'un an débutant le 1^{er} octobre 2023 et se terminant le 30 novembre 2024, avec une option de renouvellement d'un an, pour un montant maximal de 213 892 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Ratifier une dépense additionnelle de 499,24 \$ pour l'année 2022-2023 / Imputation à la réserve développement (16 855,70 \$, net de ristournes).
- 20.04** Autoriser une dépense additionnelle de 20 488,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, de 11 765,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de 2000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les travaux de réfection des sentiers au parc Saint-Alphonse dans le cadre du contrat accordé à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 222 407,48 \$ à 256 661,43 \$, taxes incluses.
- 20.05** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 027 379 \$ à différents organismes, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du « Programme Prévention Montréal » / Approuver des projets de convention à cet effet.
- 20.06** Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.
- 20.07** Modifier la résolution CA23 09 0170, afin de remplacer le nom de l'organisme Vélo Québec par Vélo Québec Association / Ratifier les modifications apportées à la convention.
- 20.08** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1821 \$ aux organismes suivants : le club Gymnix inc. (1037 \$) et le club d'athlétisme Impulsion (784 \$), dans le cadre du « Programme sport 2023 ».
- 20.09** Approuver le projet de quittance à intervenir entre la Ville et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), dans le cadre de la location de locaux au 10125, rue Parthenais / Autoriser une dépense maximale de 68 831,60 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière.
- 20.10** Modifier la résolution CA23 09 0169, afin de retirer le nom de Loisirs de l'Acadie de Montréal et de retrancher du montant des redevances initialement prévues la somme de 8 137,80 \$.

- 20.11** Approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal pour la location d'une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1er étage et du 2e étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, aux fins de centre communautaire, pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour un loyer annuel de 249 953,04 \$ / Autoriser une dépense de 27 000 \$ pour les frais de maintenance en 2023 / Imputation à la réserve immobilière (75 014,04 \$).
- 20.12** Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Centre Commercial Salaberry inc., pour une période additionnelle de 4 ans et 9 mois, soit du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2028, des locaux d'une superficie de 1145 mètres carrés au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue De Salaberry, afin d'y loger la bibliothèque de Cartierville, pour un loyer total de 1 637 952,18 \$, taxes incluses (bâtiment 8080-001).
- 20.13** Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc. pour l'entretien ménager au Centre culturel et communautaire de Cartierville, pour une période de 36 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 - Dépense totale de 531 193,5 \$, taxes incluses (contrat : 482 895 \$ + contingences : 48 298,5 \$) - Appel d'offres public 23-20120 - 7 soumissionnaires.
- 20.14** Accorder un contrat à Construction Rocart inc. pour le projet de réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au Centre Henri-Julien - Dépense totale de 1 906 962,89 \$, taxes incluses (contrat : 1 466 922,23 \$ + contingences : 293 348,44 \$ + incidences : 146 692,22 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-017 - 8 soumissionnaires.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1er août au 30 septembre 2023.
- 30.02** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 \$ à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.03** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6000 \$ aux organismes suivants : Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (5000 \$) et Le Festigoût Traiteur (1000 \$), afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.04** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.
- 30.05** Autoriser la présentation du projet de construction d'un terrain de soccer synthétique à 11 joueurs au parc Marcelin-Wilson dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Volet 1 » du ministère de l'Éducation / Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet / Autoriser la directrice de l'arrondissement à agir au nom de l'arrondissement et à signer en son nom tous les documents relatifs audit projet.
- 30.06** Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2024 du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4-1 article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite pour les véhicules circulant dans la voie de droite sur le boulevard Henri-Bourassa, à l'approche ouest de l'intersection de l'avenue Papineau.
- 40.03** Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2024.
- 40.04** Modifier la date de la séance du conseil d'arrondissement du mois de décembre prévue au calendrier annuel des séances ordinaires de l'année 2023 (réf. 1224212005).
- 40.05** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un réservoir de CO2 et de son enclos en bordure de l'élévation nord du bâtiment commercial portant les numéros 901, 931 et 951, boulevard Crémazie Ouest - Lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074 du cadastre du Québec - Zone 1296.
- 40.06** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la transformation d'un bâtiment dérogeant à l'obligation de fournir un quai de chargement, pour l'immeuble portant le numéro 9797, rue Tolhurst - Lot 1 488 224 du cadastre du Québec – Zone 1293.
- 40.07** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2265, boulevard Gouin Ouest, une marge avant de 51 mètres au lieu de 9 mètres - Lots 3 881 635 et 3 881 637 du cadastre du Québec - Parcours riverain - Demande de permis 3003248648.
- 40.08** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.
- 40.09** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.
- 40.10** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.
- 40.11** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.
- 40.12** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2024).
- 40.13** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 4 010 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

- 40.14** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 2 800 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.
- 40.15** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 40.16** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 5 124 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.
- 40.17** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
- 51.02** Nommer les voies publiques : Sentier Duvert, au parc Jeanne-Sauvé et Sentier Estelle-Piquette-Gareau, au parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel.

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du rapport final de la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal concernant l'accompagnement méthodologique offert dans le cadre du programme Climat Municipalité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- 60.02** Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 14 juin, 5 juillet, 23 août et 6 septembre 2023.
- 60.03** Prendre acte des procès-verbaux des séances du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenues les 14 juin, 5 juillet et 6 septembre 2023.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1233060054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Remplacement de la surface synthétique du terrain multisport » du collège Mont-Saint-Louis afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

Il est recommandé :

- D'appuyer le projet « Remplacement de la surface synthétique du terrain multisport » du collège Mont-Saint-Louis afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-23 14:33

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Remplacement de la surface synthétique du terrain multisport » du collège Mont-Saint-Louis afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

CONTENU**CONTEXTE**

Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation vise à augmenter la présence d'infrastructures en bon état dans toutes les régions du Québec, ainsi que l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

L'objet du présent dossier vise à appuyer le dépôt par le Collège Mont Saint-Louis, d'une demande de subvention pour le remplacement de la surface synthétique du terrain sportif du collège Mont-Saint-Louis dans le volet 1 du PAFIRSPA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

La demande de subvention du Collège vise à remplacer le terrain synthétique existant situé au 1 700, boul. Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le terrain synthétique actuel a été inauguré en septembre 2008 et la surface de jeu a atteint la fin de sa durée de vie. Il présente des signes d'usure significatifs et des problèmes de drainage causant des dénivellations. Des travaux d'entretien sont réalisés régulièrement, mais il est de plus en plus difficile de maintenir une surface de jeu sécuritaire.

Le projet de réfection du terrain multisport comporte, sans s'y limiter, trois volets :

- La mise à niveau et la correction du système de drainage du terrain;
- L'installation d'une nouvelle surface synthétique;
- L'amélioration de la végétation au périmètre du terrain.

JUSTIFICATION

Les principaux objectifs sont :

- Sécurité : assurer un environnement de jeu sécuritaire
- Performance et durabilité : fournir une surface de jeu de qualité et durable, réduisant les coûts d'entretien à long terme
- Environnement : privilégier une approche qui tienne compte de la transition écologique du Collège
- Santé : préserver cet espace important pour faire bouger les élèves et favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie

Le futur terrain multisport permettrait au Collège de continuer à offrir à ses élèves ainsi qu'à la municipalité un plateau sportif sécuritaire et de qualité.

Un budget préliminaire de 1,7 M\$ avant les taxes est à prévoir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place au moment opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un calendrier de réalisation sera préparé selon les étapes habituelles d'un projet. Pour l'instant, l'objectif de réalisation serait l'été 2025.

- Études et conception : 2024
- Construction: 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal PELLETIER
Chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

Le : 2023-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1233060058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Rénovation du gymnase » de l'école primaire Alice-Parizeau afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

Il est recommandé :

- D'appuyer le projet « Rénovation du gymnase » de l'école primaire Alice-Parizeau afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-23 14:31

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1233060058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Rénovation du gymnase » de l'école primaire Alice-Parizeau afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation vise à augmenter la présence d'infrastructures en bon état dans toutes les régions du Québec, ainsi que l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

L'objet du présent dossier vise à appuyer le dépôt par l'école primaire Alice-Parizeau, d'une demande de subvention pour la rénovation du gymnase de l'école primaire Alice-Parizeau dans le volet 1 du PAFIRSPA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

La demande de subvention de l'école vise à rénover le gymnase existant situé au 11715, rue Filion, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le gymnase de l'école Alice-Parizeau nécessite des travaux de rénovation complets en réponse à sa vétusté généralisée à l'ensemble des composantes et équipements. Le plafond a été endommagé par des infiltrations d'eau, les tuiles de plancher sont en fin de vie utile, ce qui augmente les risques de chutes. La réhabilitation complète comprend, entre autres, les éléments suivants :

- Remplacement de tous les finis (planchers, murs, plafonds) et de l'éclairage, incluant un traitement acoustique résistant aux impacts;
- Rénovation et réaménagement des locaux connexes au gymnase (vestiaires, dépôts et locaux connexes);
- Mise à niveau du système de ventilation.

Le coût du projet préliminaire, taxes nettes / sujet à changement, est de 1,7 M\$.

JUSTIFICATION

La rénovation du gymnase permettra aux élèves de l'école et aux citoyen(ne)s de faire de l'activité physique ou de se rassembler dans un local mieux adapté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place au moment opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un calendrier de réalisation sera préparé selon les étapes habituelles d'un projet. Pour l'instant, l'objectif de démarrage du chantier est 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal PELLETIER
Chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-19

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1233060059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Réfection, réaménagement, mise à niveau enveloppe, aménagement intérieur et services » soumis par Les YMCA du Québec, section Cartierville, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

Il est recommandé :

- D'appuyer le projet « Réfection, réaménagement, mise à niveau enveloppe, aménagement intérieur et services » soumis par Les YMCA du Québec, section Cartierville, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 15:04

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Réfection, réaménagement, mise à niveau enveloppe, aménagement intérieur et services » soumis par Les YMCA du Québec, section Cartierville, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA).

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation vise à augmenter la présence d'infrastructures en bon état dans toutes les régions du Québec, ainsi que l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

L'objet du présent dossier vise à appuyer le dépôt par Les YMCA du Québec, section Cartierville, d'une demande de subvention pour la réfection, le réaménagement, la mise à niveau enveloppe, l'aménagement intérieur et les services dans le volet 1 du PAFIRSPA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

La demande de subvention de Les YMCA du Québec, section Cartierville, vise la réfection et le réaménagement du bâtiment favorisant le déroulement d'activités physiques, récréatives et sportives, situé au 11885, boul. Laurentien, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le projet consiste en d'importants travaux nécessaires sur l'enveloppe du bâtiment, notamment :

- le remplacement de la toiture et des fenêtres pour améliorer l'efficacité énergétique;
- la rénovation et le remplacement des systèmes intérieurs - douches, système de vidéosurveillance et revêtements de sol;
- l'ajout de 4 stations de recharge électrique et d'un réservoir d'eau chaude de secours;
- le remplacement des composantes du système HVAC en raison de leur fin de vie;
- le remplacement de l'aire de jeux pour enfants en raison de la présence de moisissures et d'insectes dans les éléments en bois existants.

Le budget préliminaire du projet est de 4,96 M \$.

Comme prévu à l'annexe 4 de la Convention entre la Ville de Montréal et Les YMCA du Québec, les coûts de ce projet qui ne sont pas couverts par le financement du PAFIRSPA seront assumés en totalité par l'organisme. En effet, les travaux étant de nature capitalisable, l'annexe 4 mentionne que les frais suivants sont à la charge du YMCA : " (...) les frais, déboursés, dépenses et coûts reliés (i) au remplacement ou à la réparation des éléments structurels du Centre, incluant sans limitations le toit; (ii) au remplacement de l'ameublement; (iii) aux coûts en capital des améliorations ou modernisations (...).

JUSTIFICATION

Le projet vise à améliorer l'efficacité énergétique/faciliter la réduction de l'empreinte carbone, à corriger des problèmes de vétusté du bâtiment actuel et à améliorer la sécurité des locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place au moment opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un calendrier de réalisation sera préparé selon les étapes habituelles d'un projet. Pour l'instant, l'objectif de réalisation serait 2024-2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal PELLETIER
Chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-23

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1233060053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, pour la fourniture de services de gestion, d'animation et de promotion du Parcours Gouin de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de 3 ans (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026), avec option de prolongation de 2 ans - Dépense totale de 1 034 768 \$ (taxes incluses si applicables) - Appel d'offres public 23-20010 - 2 soumissionnaires / Imputation à la réserve de développement (72 000 \$, net de ristourne).

Il est recommandé :

1. d'accorder à GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 3 ans (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026), avec option de prolongation de 2 ans, le contrat pour la fourniture de services de gestion, d'animation et de promotion du Parcours Gouin de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 768 \$, taxes incluses si applicables, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20010;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement, pour un montant maximum de 1 034 768 \$.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 14:55

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, pour la fourniture de services de gestion, d'animation et de promotion du Parcours Gouin de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de 3 ans (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026), avec option de prolongation de 2 ans - Dépense totale de 1 034 768 \$ (taxes incluses si applicables) - Appel d'offres public 23-20010 - 2 soumissionnaires / Imputation à la réserve de développement (72 000 \$, net de ristourne).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2007, l'arrondissement développe une offre de service sur le Parcours Gouin et depuis 2017, la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin sont confiées à une entreprise par octroi de contrat.

Le contrat de service actuel prenant fin le 31 décembre 2023, un processus d'appel d'offres public a été lancé à l'été 2023 dans le but d'octroyer un contrat prenant effet le 1er janvier 2024 pour assurer le maintien des services offerts à la population.

L'objet du présent dossier vise à accorder un contrat pour la prestation des services de gestion, d'animation et de promotion du Parcours Gouin de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0096 (11 avril 2023) : Approuver la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin dans l'arrondissement, pour une période de 9 mois / Autoriser une dépense totale de 284 260 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (67 737 \$). (1223060055)

CA22 09 0042 (14 mars 2022) : Approuver la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin et des sites nautiques dans l'arrondissement pour une période d'un an / Autoriser une dépense totale de 290 300 \$, taxes incluses. (1223060006)

CA21 09 0119 (10 mai 2021) : Approuver la convention de services à intervenir avec GUEPE, Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, pour

l'accessibilité aux installations sportives, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2021 / Autoriser une dépense totale de 57 262 \$, taxes incluses. (1213060008)

CA20 09 0059 (9 mars 2020) : Exercer l'option de renouvellement de deux ans, soit du 20 mars 2020 au 19 mars 2022, du contrat accordé à Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin, conformément à l'appel de proposition sur invitation (devis technique) AP-AC-2016-23 / Autoriser à cette fin une dépense de 441 950,34 \$, taxes incluses (réf. : CA17 09 0073). (1173060015)

CA20 09 0063 (9 mars 2020) : Approuver la convention de services à intervenir avec le Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période du 16 mars au 31 décembre 2020 / Autoriser une dépense de 72 162 \$, taxes incluses. (1203060013)

CA18 09 0274 (10 décembre 2018) : Approuver les conventions de services à intervenir avec divers organismes pour une période d'un an et octroyer un montant maximal de 114 875 \$, taxes incluses. (1183060046)

CA17 090309 (12 décembre 2017) : Approuver les conventions de services à intervenir avec des organismes pour une somme maximale de 38 013,25 \$, taxes incluses. (1173060042)

CA17 090073 (10 avril 2017) : Accorder un contrat à GUEPE, Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, organisme à but non lucratif, pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin, aux prix de sa soumission et conformément aux termes et conditions de l'appel de proposition sur invitation (devis technique) AP-AC-2016-23, pour une période de trois ans, rétroactivement au 20 mars 2017, avec une option de renouvellement de 2 ans – 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense de 1 001 065 \$, toutes taxes comprises. (1173060015)

DESCRIPTION

Le présent devis a pour objectif d'octroyer un contrat pour assurer la gouvernance du Parcours Gouin le long de la rivière des Prairies, de l'autoroute 13 à l'ouest à la rue J.-J.-Gagnier à l'est, tel que décrit ci-après :

- de développer une programmation d'activités et de services mettant en valeur la culture, le patrimoine, la nature, l'environnement et le plein air urbain dans un parcours unifié;
- de promouvoir les saines habitudes de vie et de mettre en valeur les principes de développement durable liés au projet de pavillon d'accueil;
- d'assurer la gestion opérationnelle des deux sites nautiques;
- de prévoir un cadre d'actions promotionnelles pour assurer la visibilité et le rayonnement du Parcours Gouin comme destination récréotouristique et culturelle;
- d'assurer la gestion tant du côté opérationnel du pavillon d'accueil du Parcours Gouin et du pavillon de Beauséjour que du maintien de l'objectif énergie nette zéro du pavillon d'accueil du Parcours Gouin;
- de mobiliser différents acteurs du milieu pour une offre concertée d'animation;
- d'offrir les services de location d'équipements sportifs de plein air, de café et casse-croûte local;
- de développer des partenariats financiers auprès de ministères, fondations et

commanditaires.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat assurera le maintien de l'accessibilité aux sites nautiques, aux pavillon de parc et pavillon d'accueil ainsi que l'offre de services tout au long du Parcours Gouin. Un appel d'offres a été publié sur le système SEAO par le Service de l'approvisionnement le 7 août 2023 pour la prestation de services de gestion, d'animation et de promotion du Parcours Gouin de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de 3 ans (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026), avec option de prolongation de 2 ans. De plus, le même jour, un avis public a paru dans le journal Le Devoir. Un addenda a été publié le 31 août 2023 afin de préciser les exigences en matière de permis et d'attestation requises des soumissionnaires. Cet addenda n'a pas eu d'incidence sur l'estimation. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 12 septembre 2023. Au cours de la période de l'appel d'offres d'une durée de 35 jours, deux entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et ont déposé une soumission conforme sur le plan administratif. Un comité de sélection s'est tenu le 25 septembre pour évaluer les deux soumissions. Une seule soumission a atteint le seuil de conformité technique établi à 70 %.

Voici le résultat de l'appel d'offres :

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS taxes incluses si applicables
ADJUDICATAIRE	1 034 768 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	996 126 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	38 642 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	3,9 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat à octroyer à l'adjudicataire est d'un maximum de 1 034 768 \$, taxes incluses si applicables.

Le montant total sera versé en plusieurs versements, sur réception des factures de l'adjudicataire :

2024 : 344 922,66 \$

2025 : 344 922,67 \$

2026 : 344 922,67 \$

Si l'option de prolongation de 2 ans est exercée, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

2027 : 344 922,67 \$ (+ ajustement IPC)

2028 : 344 922,67 \$ (+ ajustement IPC)

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

MONTRÉAL 2030

À l'échelle des quartiers, dans l'objectif d'*offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*, ce projet s'inscrit dans la priorité 2 du Plan stratégique Montréal 2030 : *enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'évaluation des services offerts à la population sur le Parcours Gouin et aux sites nautiques au cours des 6 dernières années démontre l'appréciation de cette offre de service qui permet aux citoyens de s'appropriier les berges de notre arrondissement. L'accès au pavillon du parc Beauséjour ainsi qu'au pavillon d'accueil du Parcours Gouin est apprécié par les citoyens et les nombreux organismes et groupes utilisateurs. La programmation d'activités diversifiées, les événements ainsi que le prêt et la location d'équipements favorisent la participation du public et accroissent la diversité de l'offre de service en sports, loisirs et plein air pour la population de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités offertes dans ces installations font l'objet de publicité dans les diverses publications de l'arrondissement de même que dans les journaux locaux et elles sont diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion. L'organisme a également la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'action promotionnel cohérent (site internet, réseaux sociaux, application mobile, outils promotionnels diverses).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les employé(e)s de la DCSLDS responsables des conventions de services assurent l'évaluation des besoins et le respect des éléments balisant les ententes conclues pour y répondre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Garry DESSEJOUR)

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique MONGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-16

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1233060048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec, section Cartierville, pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésey pour la saison 2023-2024, pour un montant maximum de 68 048,02 \$ / Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec, section Cartierville, pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésey pour la saison 2023-2024, pour un montant maximum de 68 048,02 \$;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 14:53

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1233060048**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec, section Cartierville, pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésy pour la saison 2023-2024, pour un montant maximum de 68 048,02 \$ / Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2016, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a conclu une entente avec la Fondation des Canadiens pour l'enfance (Fondation) pour développer un projet de patinoire communautaire réfrigérée et multisports. L'emplacement choisi du parc de Mésy répond aux préoccupations de la Fondation qui encourage l'activité physique et l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes défavorisés de 0 à 17 ans. À ce jour, la Fondation a développé 13 patinoires Bleu Blanc Bouge. Dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, la Fondation s'est associée à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour développer la patinoire au parc de Mésy.

L'arrondissement désire octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésy pour la saisons 2023-2024.

Le montant total du contrat est de 68 040,02 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0236 du 7 septembre 2021 : Accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec (Cartierville) pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésy pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023, pour un montant maximal de 134 478,29 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet. (1213060024)

CA20 09 0314 du 9 novembre 2020 : Accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec (Cartierville), pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésy, pour un montant total de 65 020,13 \$, taxes incluses / Approuver la convention à cette fin. (1203060032)

CA19 09 0230 du 15 octobre 2019 : Accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec (Cartierville) pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mésy, pour une somme maximale

de 66 014,51 \$ / Approuver la convention à cet effet. (1193060034)

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire confier la surveillance du pavillon et des sports de glace, la gestion des réservations des plages horaires auprès des écoles et des organismes, ainsi que le comptoir de prêt d'équipements à Les YMCA du Québec (section Cartierville). Le comptoir de prêt d'équipement sera ouvert à toute la population à raison de trois soirs par semaine et les fins de semaine pour la saison régulière et bonifié durant le temps des Fêtes ainsi que la relâche scolaire.

JUSTIFICATION

Les YMCA du Québec (section Cartierville) a été retenu pour son expertise dans le domaine. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et le contrat possible en vertu de l'exception prévue à la Loi sur les cités et villes en vertu de l'article 573.3, paragraphe 2.1

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat s'élève à 68 048,02 \$ et représente le maximum que l'arrondissement devrait déboursier en fonction d'une utilisation réelle de l'infrastructure. Un premier versement de 30 % à titre d'avance de fonds sera versé à l'organisme au début de la saison. Un deuxième et dernier versement sera effectué en fin de saison sur présentation d'une facture identifiant les heures réelles d'opération en respectant les tarifs horaires de la proposition ci-jointe de Les YMCA du Québec (section Cartierville).

L'imputation de la dépense est précisée à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

La patinoire Bleu Blanc Bouge s'inscrit dans la vision Montréal 2030 en offrant un service de prêt d'équipement gratuit aux jeunes et moins jeunes du quartier. En effet, ce service lutte contre les iniquités et offre la chance à tous de s'initier aux sports de glace, sans discrimination. Ultimement, à l'échelle du quartier, la patinoire vise « à créer des milieux de vie sécuritaires et de qualité qui offrent à la population du quartier un accès équitable aux services et aux infrastructures » (extrait du plan stratégique Montréal 2030).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La patinoire réfrigérée permet aux usagers de l'arrondissement d'avoir une installation de qualité malgré les contraintes climatiques et d'allonger l'accès à une patinoire extérieure.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera mise en place par l'arrondissement et la Fondation des Canadiens pour l'enfance. Entre autres, l'horaire des activités de la patinoire sera mis en ligne par l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat à l'organisme : 13 novembre 2023

- Début du mandat : 27 novembre 2023
- Fin du mandat : 7 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal PELLETIER
Chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

Le : 2023-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports,loisirs et
développement social



Dossier # : 1232799002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services de gré à gré à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (S.P.C.A.) pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, les soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSR), pour une période d'une année débutant le 1er octobre 2023 et se terminant le 30 septembre 2024, avec une option de renouvellement d'un an, pour une somme maximale de 213 892\$, taxes incluses / Approuver la convention à cet effet / Ratifier une dépense additionnelle de 499,24 \$ pour l'année 2022-2023 / Imputation à la réserve développement (16 855.70 \$, net de ristourne).

Il est recommandé d'accorder un contrat de services de gré à gré à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (S.P.C.A.) pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, les soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSR), pour une période d'une année débutant le 1er octobre 2023 et se terminant le 30 septembre 2024, avec une option de renouvellement d'un an, pour une somme maximale de 213 892\$, taxes incluses / Approuver la convention à cet effet / Ratifier une dépense additionnelle de 499,24 \$ pour l'année 2022-2023 / Imputation à la réserve développement (16 855.70 \$, net de ristourne).

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 12:41

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232799002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services de gré à gré à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (S.P.C.A.) pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, les soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM), pour une période d'une année débutant le 1er octobre 2023 et se terminant le 30 septembre 2024, avec une option de renouvellement d'un an, pour une somme maximale de 213 892\$, taxes incluses / Approuver la convention à cet effet / Ratifier une dépense additionnelle de 499,24 \$ pour l'année 2022-2023 / Imputation à la réserve développement (16 855.70 \$, net de ristourne).

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat de service de fourrière animale en vigueur pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vient à échéance le 30 septembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Contrat 2011-2013 - dossier 1111333002
- Contrat 2013-2015 - dossier 1133893001
- Contrat 2015-2017 - dossier 1151569011
- Contrat 2017-2019 - dossier 1173893003
- Contrat 2019-2021 - dossier 1193893002
- Prolongation 1 an du contrat 2020-2021 - dossier 1213893001
- Prolongation (2e) 1 an du contrat 20-2021 - dossier 1222799005

DESCRIPTION

Confier pour une durée d'une année, avec possibilité de prolongation d'un an, à la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux (S.P.C.A.) canadienne, le contrat de services animaliers pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Plus particulièrement, la S.P.C.A. canadienne de Montréal fournira à l'Arrondissement les services suivants :

- Permanence téléphonique;
- Accueil et prise en charge;

- Cueillette;
- Hébergement et soins;
- Conseils pour la gestion éthique de la faune urbaine;
- Adoption et famille d'accueil;
- Identification des animaux errants;
- Programmes de retour à la communauté et de CSRM;
- Euthanasie et disposition d'animaux décédés;
- Urgence et autres services.

Il est requis de ratifier une dépense additionnelle de 499,24 \$ pour l'année 2022-2023 pour des services rendus.

Il est requis une Imputation à la réserve développement de 16 855.70 \$, net de ristourne, en lien avec un montant 2022 facturé en 2023.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire que l'ensemble des services animaliers soient regroupés au sein d'une même convention, incluant les frais d'hébergement, de soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM).

La S.P.C.A. étant un organisme sans but lucratif, il est également possible de conclure cette entente de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve
LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clément CHARETTE
chef de division des permis et de l'inspection

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2023-10-23



Dossier # : 1237189003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 20 488,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, de 11 765,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de 2000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les travaux de réfection des sentiers au parc Saint-Alphonse dans le cadre du contrat accordé à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 222 407,48 \$ à 256 661,43 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 20 488,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, de 11 765,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de 2 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les travaux de réfection des sentiers au parc Saint-Alphonse dans le cadre du contrat accordé à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 222 407,48 \$ à 256 661,43 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-11-06 10:48

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1237189003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 20 488,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, de 11 765,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de 2000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les travaux de réfection des sentiers au parc Saint-Alphonse dans le cadre du contrat accordé à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 222 407,48 \$ à 256 661,43 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Justification

L'appel d'offres public S-AC-2023-014 pour les travaux de réfection des sentiers du parc Saint-Alphonse a été lancé le 5 avril 2023, par l'arrondissement. Les soumissions ont été ouvertes le 9 mai 2023 à 13 h 30. L'appel d'offres a été publié dans le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. Au total, 3 addendas ont été publiés pendant la période d'appel d'offres. La durée de publication a été de 34 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Lors des travaux de réfection des sentiers du parc Saint-Alphonse réalisés par 9190-8673 Québec Inc. (Les Entreprises Roseneige Inc.) (appel d'offres public no S-AC-2023-014), une quantité plus importante de sols contaminés que celle qui avait été estimée a dû être disposée vers un site autorisé. Il a également été nécessaire de procéder à la mise en pile des sols contaminés, ce qui explique la réfection supplémentaire du gazon qui a été requise. Ainsi, ces travaux supplémentaires ont engendré des coûts excédant le budget de contingences accordé pour le projet. Une dépense supplémentaire au budget d'incidences a aussi été requise pour effectuer une caractérisation environnementale des sols en chantier incluant des analyses chimiques d'échantillons de sols. Il a fallu procéder ainsi puisque nous ne disposions que de très peu de renseignements sur la présence potentielle de sols contaminés au parc Saint-Alphonse. Par conséquent, il est requis d'autoriser une dépense additionnelle de 20 488,55 \$ à titre de budget de variation de quantités, de 11 765,40 \$ taxes incluses au budget de contingences et de 2 000,00 \$ taxes incluses au budget d'incidences.

Les travaux de réfection de sentiers du parc Saint-Alphonse ont débuté le 5 septembre

et se sont terminés au début du mois d'octobre.

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégralité en matière de contrats publics*. Ainsi l'application des décrets 1049-2013 et 795-2014 n'est pas requise.

Aspects Financiers

La dépense totale sera majorée de 222 407,48 \$ taxes incluses (203 087,67 \$ net de ristourne) à 256 661,43 \$ taxes incluses (234 366,10 \$ net de ristourne). Le budget de variation de quantités est donc de 20 488,55 \$ taxes incluses (18 708,78 \$ net de ristourne). Le budget de contingences est donc majoré de 21 150,80 \$ taxes incluses (19 313,50 \$ net de ristourne) à 32 916,20 \$ taxes incluses (30 056,88 \$ net de ristourne). Le budget d'incidences est donc majoré de 25 000,00 \$ taxes incluses (22 828,33 \$ net de ristourne) à 27 000,00 \$ taxes incluses (24 654,60 \$ net de ristourne).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Montréal 2030

S/O

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1237189003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9190-8673 Québec Inc. (Les Entreprises Roseneige Inc.) pour l'exécution des travaux de réfection de sentiers au parc Saint-Alphonse – Dépense totale de 222 407,48 \$, taxes incluses (contrat : 176 256,68 \$ + contingences : 21 150,80 \$ + incidences 25 000 \$) – Appel d'offres public S-AC-2023-014 – huit (8) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Saint-Alphonse est délimité par l'avenue Émile-Journault, au nord, le boulevard Crémazie, au sud, la rue Foucher à l'ouest et l'avenue de Châteaubriand, à l'est. La présence du Collège Ahuntsic et de la station de métro Crémazie dans le secteur font du parc Saint-Alphonse un lieu de transit piétonnier important. En effet, de nombreux piétons empruntent quotidiennement les sentiers du parc à partir de l'avenue de Châteaubriand en se dirigeant vers la rue Foucher, dans l'axe de la rue Saint-Arsène, et vice versa. La réfection de ces sentiers est requise puisqu'ils présentent un niveau d'usure important. Le flux important de piétons est aussi la cause de la formation d'un sentier informel en terre battue dans la surface gazonnée qui accueille une patinoire à bandes en hiver. Cette zone est partiellement délimitée par une clôture à maille de chaîne et dispose d'une barrière double qui est requise pour donner accès aux véhicules d'entretien de la patinoire. La barrière est cependant endommagée et demeure donc désormais ouverte en permanence, incitant ainsi les piétons à couper à travers la plaine gazonnée pour raccourcir leur itinéraire, ce qui contribue à former le sentier formel. Il est donc nécessaire de réparer la surface gazonnée à cet endroit et de remplacer la barrière double qui demeurera désormais verrouillée en dehors des périodes d'entretien de la patinoire. Le sentier contournant le terrain de baseball à partir de l'avenue Émile-Journault et allant vers le centre du parc présente également des dommages dus à la présence de racines d'arbres matures situés en bordure de celui-ci et au passage répété des véhicules d'entretien. À cet égard, ce sentier mériterait d'être élargi, de manière à éviter la formation de roulières sur les côtés. Finalement, certaines entrées du parc mériteraient d'être refaites afin d'en améliorer la configuration.

Le financement de la dépense associée à ces travaux proviendra de l'arrondissement par le biais de son PTI.

L'appel d'offres public S-AC-2023-014 a été lancé le 5 avril 2023, par l'arrondissement. Les soumissions ont été ouvertes le 9 mai 2023 à 13 h 30. L'appel d'offres a été publié dans le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 34 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Les travaux au parc Saint-Alphonse comprennent, sans s'y limiter :

- La réfection des surfaces d'asphalte pour les sentiers et certaines entrées du parc;
- La réparation de la surface gazonnée de part et d'autres des sentiers;
- La réparation de la surface gazonnée dans le secteur où se trouve un sentier informel;
- Le remplacement de la barrière double.

JUSTIFICATION

La soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie 9190-8673 Québec Inc. (Les Entreprises Roseneige Inc.), au montant de 176 256,68 \$, taxes incluses.

SOUSSIONS CONFORMES	TOTAL PRIX SOUMIS* (taxes incluses)
9190-8673 Québec Inc. (Les Entreprises Roseneige Inc.)	176 256,68 \$
Paysagiste Promovert Inc.	205 747,76 \$
Urbex Construction Inc.	221 003,80 \$
Construction Piravic Inc.	241 484,29 \$
Groupe Endeavor Inc.	243 975,80 \$
Lanco Aménagement Inc.	255 244,50 \$
Transport J.R. Cyr et Fils Inc.	266 669,57 \$
Groupe Damex Inc.	315 031,50 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	158 234,34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	18 022,34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	11%
Coûts moyens des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>	240 676,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	37%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	138 774,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	79%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	29 491,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	17%

*Prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

Le montant de la plus basse soumission conforme est supérieur de 11% au montant de la plus récente estimation. Cet écart s'explique par la tendance actuelle du marché en ce qui concerne les coûts de certains matériaux et le prix de certains travaux.

Le montant de 176 256,68 \$, taxes incluses, constitue le montant après correction de l'erreur de calcul dans la soumission 9190-8673 Québec Inc. (Les Entreprises Roseneige Inc.). En effet, le montant indiqué sur cette soumission (197 711,01 taxes incluses) est erroné puisque le montant du sous-total du chapitre 01 (18 600,00 \$) a été additionné deux fois par inadvertance par le soumissionnaire (voir pièce jointe pour plus de précisions). Il est à noter que deux autres soumissions comportent également des erreurs mineures de calcul. Cependant, les erreurs de calcul observées n'ont aucune incidence sur l'ordre des soumissions. L'article 3.8.2.1 des Instructions au soumissionnaire du cahier des charges stipule : *" La Ville peut corriger toute erreur d'écriture ou de calcul dans une Soumission et effectuer les ajustements qui en découlent. Cependant, le Prix unitaire soumis ne peut jamais être corrigé, mais peut être reconstitué conformément à l'article 3.8.3. "* Par conséquent, il est possible d'octroyer le contrat au montant corrigé puisque cette correction concerne uniquement l'addition de sous-totaux et qu'aucun prix unitaire de la soumission n'est affecté par celle-ci.

9190-8673 Québec Inc. (Les Entreprises Roseneige Inc.) ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 176 256,68 \$ (taxes incluses). Le coût des contingences est de 21 150,80 \$ (taxes incluses), soit 12 % du contrat. La dépense totale est donc de 222 407,48 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les dépenses incidentes totalisant 25 000 \$ réparties comme suit :

- 12 000 \$ pour les services professionnels de laboratoire pour la surveillance environnementale des sols;
- 8 000 \$ pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux;
- 3 000 \$ pour les frais liés à la traçabilité des sols contaminés;
- 2 000 \$ pour des imprévus.

Le coût total maximal associé au contrat est de 222 407,48 \$ taxes incluses (203 087,67 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 222 407,48 \$ taxes incluses (203 087,67 \$ net de ristourne) sera financé par Règlement d'emprunt de compétence locale RCA18 09011 " Programme aménagement et réaménagement parcs" CA18 09025.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 juin 2023 : octroi du contrat (séance du conseil d'arrondissement)

5 septembre 2023 : début des travaux

Fin novembre 2023 : fin des travaux (réception provisoire)

Fin novembre 2024 : réception définitive

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégralité en matière de contrats publics*. Ainsi l'application des décrets 1049-2013 et 795-2014 n'est pas requise.

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-15

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1233060052

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 689,50 \$ en 2024 et 513 689,50 \$ en 2025 pour un total de 1 027 379 \$ à 11 organismes (14 projets) ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approuver les 14 projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de de 1 027 379 \$, à 11 organismes (14 projets) ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approuver les 14 projets de convention à cet effet;

Axe 1. Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité

Nom de l'organisme	Nom du projet	Période	Montant recommandé pour 2 ans
Loisirs de l'Acadie de Montréal	Intervenant camp de jour	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	10 000,00 \$
Institut Pacifique	Temps Libre adapté pour les classes d'accueil	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	44 327, 48\$
Service des loisirs Ste-Odile	Intervention spécialisée en camp de jour	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	10 000,00 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal	Intervenant camp de jour	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	10 000,00 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Coopérative d'initiation en entrepreneuriat collectif Bordeaux-Cartierville	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	45 004,00 \$

Pause-Famille inc.	Supers familles en action	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	46 164,52 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Drop-in des Jeux de la Rue à Ahuntsic-Cartierville	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	58 000,00 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Un milieu ouvert sur ses écoles	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	74 000,00 \$
Table de concertation jeunesse d'Ahuntsic	Un milieu ahuntsicois en complémentarité pour la jeunesse	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	55 000,00 \$
		Total	352 496,00 \$

Axe 2. Prévention en sécurité urbaine

Nom de l'organisme	Nom du projet	Période	Montant recommandé pour 2 ans
Entre-Maisons Ahuntsic	Ahuntsic-Cartierville Coopère Ensemble pour la Sécurité	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	130 000,00 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Fiche-moi la paix	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	42 000,00 \$
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Prévention jeunesse Ahuntsic-Cartierville	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	280 000,00 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Intervention par le travail de rue et les arts martiaux pour prévenir l'émergence de la délinquance	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	192 378,00 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	LABO de Co-Développement	1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	30 505,00 \$
		Total	674 883,00 \$

1. d'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution CE22 2148.

Signé par Diane MARTEL Le 2023-10-27 13:48

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville, Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1233060052**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 689,50 \$ en 2024 et 513 689,50 \$ en 2025 pour un total de 1 027 379 \$ à 11 organismes (14 projets) ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approuver les 14 projets de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux :

- Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leurs familles;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leurs familles;

- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leurs familles, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville centre

CE22 2148 du 21 décembre 2022

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

Arrondissement

CA23 09 0016 du 13 février 2023. Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 448 095 \$, pour l'année 2023, à 15 organismes (22 projets) ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2023 du Service de la diversité et l'inclusion sociale dans le cadre de Prévention Montréal / Approuver les 22 projets de convention à cet effet. (1233060003)

DESCRIPTION

Axe 1. Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité

Nom de l'organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant recommandé en 2024	Montant recommandé en 2025	Montant recommandé pour 2024 et 2025 (2 ans)
Loisirs de l'Acadie de Montréal	Intervenant camp de jour	Embauche d'un intervenant pour le camp de jour estival à l'école	5000,00 \$	5000,00 \$	10 000,00 \$

		Évangéline.			
Institut Pacifique	Temps Libre adapté pour les classes d'accueil	Bonification de l'offre d'activités libres pour accompagner et soutenir les jeunes âgés de 5-12 ans provenant des classes d'accueil de l'école Saint-Antoine-Marie-Claret afin de faciliter leur intégration dans la communauté.	22 163,74 \$	22 163,74 \$	44 327, 48\$
Service des loisirs Ste-Odile	Intervention spécialisée en camp de jour	Embauche d'un intervenant spécialisé pour le camp de jour estival à l'école Ste-Odile.	5000,00\$	5000,00\$	10 000,00 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal	Intervenant camp de jour	Embauche d'un intervenant pour le camp de jour estival au Centre Saints-Martyrs-Canadiens.	5000,00\$	5000,00\$	10 000,00 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Coopérative d'initiation en entrepreneuriat collectif Bordeaux-Cartierville	Projet d'entrepreneuriat offrant une première expérience de travail aux jeunes âgés de 12 à 17 ans issus du quartier.	22 502,00 \$	22 502,00 \$	45 004,00 \$
Pause-Famille inc.	Supers familles en action	Offre d'activités sportives et de socialisation en famille favorisant l'exposition à une variété d'expériences dans un milieu sécuritaire et visant à promouvoir des pratiques parentales bienveillantes.	23 082,26 \$	23 082,26 \$	46 164,52 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Drop-in des Jeux de la Rue à Ahuntsic-Cartierville	Offre d'activités en format "gymnase libre/drop in" où le sport est un outil collectif d'intervention,	29 000,00 \$	29 000,00 \$	58 000,00 \$

		priorisant une approche axée sur le développement global des jeunes pour prévenir les problématiques causées par le désœuvrement, l'isolement et la pauvreté chez les jeunes de 12 à 24 ans.			
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Un milieu ouvert sur ses écoles	Projet concerté d'intervention de milieu, qui permet le déploiement d'intervenant.e.s communautaires scolaires qui accompagnent les jeunes et leur famille à trouver des réponses à leurs besoins.	37 000,00 \$	37 000,00 \$	74 000,00 \$
Table de concertation jeunesse d'Ahuntsic	Un milieu ahuntsicois en complémentarité pour la jeunesse	Concertation et mobilisation en prévention de la violence et en sécurité urbaine en complémentarité avec le déploiement d'une intervention communautaire scolaire auprès des jeunes pouvant subir ou commettre des violences de toutes sortes à l'école Sophie-Barat et à la Maison des jeunes d'Ahuntsic.	27 500,00 \$	27 500,00 \$	55 000,00 \$
		Axe 1.	176 248,00\$	176 248,00 \$	352 496,00 \$

Axe 2. Prévention en sécurité urbaine

Nom de l'organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant recommandé en 2024	Montant recommandé en 2025	Montant recommandé pour 2024 et 2025 (2 ans)
Entre-Maisons Ahuntsic	A.C.C.E.S (Ahuntsic-Cartierville)	Mobilisation du milieu afin de définir des stratégies locales de	65 000,00 \$	65 000,00 \$	130 000,00 \$

	Coopère Ensemble pour la Sécurité)	prévention et pour coordonner la mise en oeuvre des stratégies retenues et des interventions.			
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Fiche-moi la paix	Activités visant à renforcer le sentiment de sécurité des jeunes filles et à faire des garçons des alliés dans la lutte contre le harcèlement de rue.	21 000,00 \$	21 000,00 \$	42 000,00 \$
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Prévention jeunesse Ahuntsic-Cartierville	Sensibilisation, développement des compétences et des habiletés , participation civique et implication des jeunes dans la résolution de problèmes liés à la sécurité urbaine.	140 000,00 \$	140 000,00 \$	280 000,00 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Intervention par le travail de rue et les arts martiaux pour prévenir l'émergence de la délinquance	Projet d'intervention par les arts martiaux Lion Kings MMA visant les jeunes à risque de développer des comportements délinquants.	96 189,00 \$	96 189,00 \$	192 378,00 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	LABO de Co-Développement	Espace de co-développement , d'accompagnement et de formation, pour les intervenant.e.s jeunesse d'Ahuntsic et de Bordeaux-Cartierville. Activité développée et animée par une modération contribuant à renforcer le réseau de travail de milieu.	15 252,50\$	15 202,50 \$	30 505,00 \$
		Axe 2 - Total	337 441,50 \$	337 441,50 \$	674 883,00 \$

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans les orientations du programme Prévention Montréal, répondent aux besoins prioritaires identifiés par le milieu en matière de développement social sur le territoire de l'arrondissement et s'inscrivent dans les priorités du Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale de l'arrondissement 2021-2026.

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 1 027 379 \$, sera assumé comme suit :

Axe 1 et 2 - par année

En 2024 : 513 689,50 \$

En 2025 : 513 689,50 \$

Total : 1 027 379,00 \$

Axe 1 - Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité : 352 496,00 \$ (voir les informations par organisme dans la section Description)

Clé budgétaire :

2402.0010000.300162.05803.61900.000000.0000.004671.052129.00000.00000

Axe 1 - par année

En 2024 : 176 248,00 \$

En 2025 : 176 248,00 \$

Total : 352 496,00 \$

Axe 2 - Prévention en sécurité urbaine : 674 883,00 \$ (voir les informations par organisme dans la section Description)

Clé budgétaire :

2402.0010000.300162.05803.61900.000000.0000.004672.052129.00000.00000

axe 2 - par année

En 2024 : 337 441,50 \$

En 2025 : 337 441,50 \$

Total pour 2024 et 2025 : 674 883,00 \$

Cette somme est prévue au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution CE22 2148.

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

8 : « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;

9 : « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;

10 : « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;

18 : « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;

19 : « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de la Ville, ces projets n'auraient pas lieu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 23 octobre 2023

Pierre-Luc LORTIE, 19 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-17

Marie-Josée TRUDEAU
chef(fe) de division - culture, biblio, sports,
loisirs et dev. social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1231388009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000\$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement

Il est recommandé :

- 1.- d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000\$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement;
- 2.- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3.- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-23 14:43

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231388009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000\$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire a pour mandat de développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Elle collabore également à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires, en offrant un support logistique lors de l'organisation d'événements et en contribuant financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire.

Pour l'année 2024, l'organisme Îlot 84 demande à l'arrondissement une contribution financière afin de lui permettre d'aménager un espace éphémère, comme réalisé les années précédentes, sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, en collaboration avec la Société de développement commercial (SDC) District central. Malgré l'annulation de ce projet en 2020, ce sera la quatrième année d'installation de cet espace éphémère. Un bail devra être conclu avec la Ville de Montréal pour permettre l'occupation du site, du 1er avril 2024 au 31 octobre 2024. L'arrondissement devra également édicter des ordonnances pour permettre la tenue des activités prévues sur le site.

À cette fin, un engagement du conseil de l'arrondissement est requis afin que cet organisme puisse inclure cette contribution à son budget 2024 pour la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0932 - Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à titre gratuit à Société de développement commercial district central et à Ilôt 84, rétroactivement du 1er juin jusqu'au 31 décembre 2019, afin d'y installer un espace éphémère comme montré au document concept intitulé "Green Haüs" et d'y organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 7 269 m². Le montant de la subvention est d'environ 42 000 \$. Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail. N/Réf. : 31H12-005-1456-01 et n° de bail 1090.

CA20 090016 - Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour l'année 2020, une contribution financière de 35 000 \$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation du projet «Greenhäus» sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest.

CA21 090046 - Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour l'année 2021, une contribution financière pouvant atteindre un maximum de 41 500 \$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Louvain - Esplanade, sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest / imputation réserve développement.

CA22 090051 - Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour les années 2022 et 2023, une contribution financière pouvant atteindre une somme maximale de 75 000 \$ à l'organisme Îlot 84, pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain, sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest / imputation réserve développement

CM22 0484 - 1- Approuver un bail, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et Îlot 84, pour deux (2) termes de sept (7) mois, soit du 1er avril au 31 octobre 2022 et du 1er avril au 31 octobre 2023, afin d'y installer un espace éphémère et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 78 244 pi² (7 269 m²). Le montant de la subvention immobilière est de 146 055,47 \$. 2- Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail .N/Réf. : 1090-103

DESCRIPTION

Le projet propose un espace de travail partagé animé, convivial, ouvert à toutes et à tous gratuitement et servant de lieu de rencontre de la communauté d'affaires du District central et pour les résident(e)s de l'arrondissement. Une activité de sensibilisation à l'agriculture urbaine et à l'économie circulaire est également proposée aux usagers(ères) du site.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans les priorités 2023 du Plan stratégique 2022-2025 en matière de développement économique qui prévoit, dans le cadre du Plan de développement économique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 2023-2027, poursuivre le soutien des activités d'animation sur les territoires des trois sociétés de développement commercial et de l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest, dans le secteur Youville et sur la rue Fleury Est, à l'est de l'avenue Papineau. Le projet contribue également à la mise en oeuvre du plan d'affaires de la SDC District central, notamment quant à l'atteinte de ses objectifs en matière de mobilisation de la communauté d'affaires et de promotion du territoire, en plus de servir de vitrine pour l'agriculture urbaine et l'économie circulaire.

La contribution financière de l'arrondissement, jumelée à l'investissement financier de la communauté d'affaires, permet de mettre en valeur le District central comme lieu propice pour faire des affaires et de mettre en évidence les entreprises dynamiques et créatives de tous les domaines qui y sont établies. Cette contribution permet de positionner avantageusement le District central auprès de la clientèle entrepreneuriale de Montréal et du milieu de l'immobilier. Ce soutien s'inscrit dans une série d'initiatives prises par l'administration montréalaise pour favoriser l'occupation transitoire de terrains et bâtiments municipaux qui sont en attente d'aménagement permanent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 35 000 \$ est prévue comme il est indiqué à l'intervention financière jointe au dossier.

La Société de développement commercial District central a également approuvé le versement d'une contribution financière de 35 000 \$ à Îlot 84 pour réaliser ce projet en 2024.

MONTRÉAL 2030

Le territoire de la SDC District central dispose d'un bâti relativement dense au cœur de Montréal. Le maintien de secteurs d'affaires au centre de la ville favorise la proximité entre les lieux de résidence et d'emplois des Montréalais et Montréalaises, contribuant ainsi à leur qualité de vie, à leur niveau de vie et à réduire les effets des déplacements sur l'environnement. Cette densité et cette proximité favorisent les déplacements actifs et l'utilisation du transport collectif. La SDC District central a mis sur pied un comité portant sur les enjeux de mobilité visant à mieux faire connaître à ses membres les moyens disponibles pour faciliter le déplacement des travailleurs et des visiteurs. La SDC participe également activement à la promotion de l'agriculture urbaine et des circuits courts de production. Par leurs actions, l'arrondissement et la SDC District central contribuent à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Favoriser l'implication du plus grand nombre possible d'entreprises du District central dans l'animation, la dynamisation et la notoriété de celui-ci. L'objectif poursuivi par l'arrondissement, Îlot 84 et la SDC District central est de favoriser la réussite et l'essor économique des 1900 entreprises de ce territoire.

Le projet pourra avoir un ou plusieurs des impacts suivants :

- Amélioration du sentiment d'appartenance et de la synergie entre les gens d'affaires;
- Installation de nouveaux commerces et entreprises;
- Attraction de nouveaux investissements immobiliers;
- Animation commerciale, verdissement et embellissement;
- Amélioration de la perception, de la notoriété, de l'image, de l'ambiance et de la visibilité du District central;
- Amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents voisins;
- Augmentation de la fréquentation à pied et en transport actif;
- Augmentation de l'achalandage provenant de l'extérieur de l'arrondissement;
- Mise en évidence du talent artistique, créatif, innovant et durable des entreprises;
- Servir de vitrine pour l'agriculture urbaine et l'économie circulaire;
- Amélioration de la compétitivité du District central comme destination d'affaires incontournable à Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Îlot 84 prendra les moyens nécessaires pour assurer le respect des règles sanitaires applicables au moment de réaliser son projet, comme elle l'a fait en 2021 et 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une remise officielle de la contribution pourra être organisée en 2024.

Îlot 84 et la SDC District central vont contribuer pour assurer la visibilité de l'espace éphémère Esplanade-Louvain.

La convention et la proposition d'Îlot 84 prévoient la visibilité offerte à l'arrondissement en contrepartie de sa contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention : décembre 2023;

- Signature du bail pour l'occupation du site : février 2024;
- Édiction des ordonnances autorisant les événements sur le site : mars 2024;
- Mise en place du site : avril 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2023-10-18



Dossier # : 1233060033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA23 09 0170, afin de remplacer le nom de l'organisme par Vélo Québec par Vélo Québec Association / Ratifier les modifications apportées à la convention.

Il est recommandé :

- De modifier la résolution CA23 09 0170, adoptée le 5 juin 2023, afin de modifier le nom de l'organisme par Vélo Québec Association et ratifier les modifications apportées à la convention.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 12:42

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1233060033**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA23 09 0170, afin de remplacer le nom de l'organisme par Vélo Québec par Vélo Québec Association / Ratifier les modifications apportées à la convention.

CONTENU**CONTEXTE**

Modifier la résolution CA23 09 0170, adoptée le 5 juin 2023, afin de modifier le nom de l'organisme par Vélo Québec Association et ratifier les modifications apportées à la convention.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERNathalie LEBOUTHILLIER
Secrétaire de direction - CSLDS

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vélo Québec dans le cadre du programme « Toutes à vélo » / Approuver la convention à cet effet / Imputation au fonds Climat-municipalité.

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Vélo Québec a créé le programme « Toutes à vélo » qui se veut un projet d'apprentissage du vélo pour rendre accessible la pratique du vélo à des femmes qui n'ont jamais eu l'opportunité d'apprendre et leur permettre ainsi de découvrir les joies du cyclisme, tant comme activité de loisir que comme mode de transport. En deux saisons, ce programme a permis à l'organisme d'apprendre à 320 participantes, dans un cadre bienveillant et solidaire, à se déplacer librement et en sécurité à vélo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

L'arrondissement a sollicité l'organisme à but non lucratif Vélo Québec dans le cadre de ce programme pour qu'il organise des activités de vélo à l'école Saint-Simon-Apôtre, pour la période du 2 juillet au 30 juillet 2023.

Le programme comprend 7 séances d'apprentissage, qui permettent aux participantes d'acquérir une totale autonomie dans leur pratique du vélo. Les vélos et les casques sont fournis.

JUSTIFICATION

Ce programme favorise l'équité des genres en permettant aux femmes de développer les connaissances et les habiletés nécessaires à la pratique du vélo et d'accroître leur sentiment de confiance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds seront pris à même le fonds Climat-municipalité.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du *Plan stratégique Montréal 2030* . Réduire de 55% les émissions de GES, accroître et diversifier l'offre de transport et offrir des milieux de vie sécuritaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 2 juillet au 30 juillet 2023 :

- les mardis de 15 h 30 à 20 h
- les dimanches de 9 h 30 à 15 h

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Helen BROSSARD

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc LABELLE

Le : 2023-05-17

Agente de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

Chef de division - sports et loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1233060055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 821 \$ à différents organismes sportifs dans le cadre du Programme sport 2023.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 821 \$ aux organismes partenaires suivants dans le cadre du Programme sport 2023 :

-

LE CLUB GYMNIX INC.	1 037 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION	784 \$
TOTAL :	1 821 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-25 15:32

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1233060055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 821 \$ à différents organismes sportifs dans le cadre du Programme sport 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) entretient une relation de collaboration avec des organismes actifs de l'arrondissement afin d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et diversifiés. Cette relation se formalise par l'octroi de contributions financières.

La DCSLDS recommande de soutenir financièrement l'organisation des compétitions prises en charge par les clubs sportifs pour le bénéfice de l'ensemble des participant(e)s des différents centres de loisirs, dans le cadre du Festival sportif 2023, grâce aux fonds disponibles dans le volet événementiel du Programme sport 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA CA23 09 0205 - 4 juillet 2023 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 20 109 \$ à des organismes sportifs œuvrant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2023. (1233060041)

CA22 09 0289 - 5 décembre 2022 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 468 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2023. (1223060057)

DESCRIPTION

La DCSLDS souhaite accorder au Club Gymnix inc. et au Club d'athlétisme Impulsion des contributions financières pour l'année 2023 dans le cadre du volet événementiel du Programme sport, dans le cadre des critères établis aux programmes et en fonction des budgets 2023 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les contributions financières aideront les organismes à poursuivre leur offre de services à la population d'Ahuntsic-Cartierville en matière de loisirs et de sports. Ces contributions financières ont également un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité de l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des contributions financières s'élève à 1 821 \$ et est prévu au budget 2023 de la DCSLDS, conformément au document d'intervention financière joint au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière de solidarité, d'équité et d'inclusion. L'octroi de contributions financières à des clubs sportifs favorise le lien social et assure la pérennité du milieu communautaire et des services inclusifs répartis équitablement sur le territoire ainsi qu'à une réponse de proximité aux besoins de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir des projets visant à favoriser l'initiation à une discipline sportive afin de contribuer à l'offre d'une programmation variée d'activités sportives accessibles, aux niveaux initiation et récréation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes utilisent différents moyens de promotion afin de promouvoir leur offre de services auxquels s'ajoutent la promotion dans les diverses publications de l'arrondissement de même que dans les journaux locaux et celle diffusée sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le personnel de la DCSLDS est en lien constant avec les dirigeant(e)s des organismes, ce qui permet à l'arrondissement d'effectuer auprès de celles-ci et ceux-ci un suivi régulier du déroulement de leur(s) projet(s). Les organismes devront à la fin de l'année procéder à l'évaluation de leur(s) projet(s) et leur budget, et fournir sur demande tout élément pertinent afin de justifier les contributions reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique MONGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-16

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1234212006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de quittance à intervenir entre la Ville et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), dans le cadre de la location de locaux au 10125, rue Parthenais / Autoriser une dépense maximale de 68 831,60 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière.

il est recommandé :

1. d'approuver le projet de quittance à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), dans le cadre de la location de locaux au 10125, rue Parthenais;
2. d'autoriser une dépense maximale de 68 831,60 \$, taxes incluses, répartie comme suit :
3.
 - quittance : 33 831,60 \$, taxes incluses;
 - réparation du système de chauffage : un maximum de 35 000 \$, taxes incluses.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 17:25

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234212006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de quittance à intervenir entre la Ville et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), dans le cadre de la location de locaux au 10125, rue Parthenais / Autoriser une dépense maximale de 68 831,60 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est propriétaire de l'immeuble situé au 10125 rue Parthenais. Le 20 décembre 2007, le CSSDM et la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (Ville) ont signé un bail concernant cet immeuble, et ce, pour un terme de trois ans, débutant le 1er janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2007. Depuis l'expiration du bail, à savoir depuis le 1er janvier 2008, l'occupation par la Ville est tolérée par le CSSDM. Ainsi, la Ville a acquitté depuis l'échéance du bail un loyer de 5,00 \$ le pi2 établi en 2007.

Cependant, sachant que le CSSDM, à la demande de la Ville, a réalisé des travaux de réfection de la toiture du gymnase en 2018 pour un montant de 174 509,28 \$, l'amortissement de ces travaux sur 20 ans est à assumer par la Ville, conformément à l'article à 10.1.1. du Bail. Ainsi, le CSSDM a soumis à la Ville, pour les années 2018 à 2022, des factures totalisant 67 663,20 \$ pour ces travaux, ce qui représente un montant de 13 532,64 \$ par année.

Toutefois, le CSSDM et la Ville ont convenu que cette dernière ne paiera que 50 % de la somme en souffrance associée aux travaux de réfection de la toiture du gymnase.

En contrepartie, la Ville s'engage à effectuer à ses frais les travaux de réparation du système de chauffage. Ainsi, le coût des travaux de réparation du système de chauffage sera déduit des sommes en souffrance ci-dessus mentionnées jusqu'à un maximum de 33 000 \$, sous réserve des pièces justificatives que la Ville fournira.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA07 090189 (1071928005) | Autoriser le conseil municipal à signer, au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le bail à intervenir avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) concernant le renouvellement des ententes de location des écoles Saints-Martyrs Canadiens (8324) et Louis Pasteur (8649) situées dans l'arrondissement, à des fins communautaires et sportives, pour une période de 3 ans, rétroactivement du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007 (référence dossier 1062716010).

DESCRIPTION

La Ville s'engage à payer au CSSDM, en un seul versement dans un délai de 30 jours après la signature des présentes, la somme de 33 831,60 \$ pour les travaux de réfection de la toiture du gymnase de l'immeuble sis au 10125, rue Parthenais. De plus, la Ville s'engage à effectuer les travaux de réparation du système de chauffage et à fournir les pièces justificatives dans un délai de 60 jours après la signature des présentes. Dans l'éventualité où les pièces justificatives fournies pour les travaux de réparation du système de chauffage sont inférieures à 33 000 \$, la Ville s'engage à payer au CSSDM, en un seul versement, dans un délai de 30 jours après la transmission des pièces justificatives, la différence entre 33 000 \$ et le montant des pièces justificatives fournies.

JUSTIFICATION

Ce dossier est requis afin de régler les sommes impayées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Somme due au CSSDM pour les travaux de réfection de la toiture, après entente : 33 831,60 \$;

- Somme à défrayer pour la réparation du système de chauffage : un maximum de 35 000 \$.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la quittance par les parties.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve

LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-10-20



Dossier # : 1223060032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA23 09 0169 afin de retirer le nom de Loisirs de l'Acadie de Montréal et de retrancher du montant des redevances initialement prévues la somme de 8 137,80 \$.

Considérant que l'organisme Loisirs de l'Acadie de Montréal n'a pas occupé de local administratif ou aux fins d'entreposage au centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, en 2023;
Il est recommandé :

- de modifier la résolution CA23 09 0169 comme suit :
 - retirer le nom de Loisirs de l'Acadie de Montréal;
 - retrancher un montant de 8 137, 80 \$ de la somme des redevances initialement prévues, portant le montant total annuel à 50 559,84 \$, excluant les taxes.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-25 13:36

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA23 09 0169 afin de retirer le nom de Loisirs de l'Acadie de Montréal et de retrancher du montant des redevances initialement prévues la somme de 8 137,80 \$.

CONTENU

CONTEXTE

OBJET: Modifier la résolution CA23 09 0169 afin de retirer le nom de Loisirs de l'Acadie de Montréal et de retrancher du montant des redevances initialement prévues la somme de 8 137,80 \$.

En juillet 2022, en prévision de l'entrée en fonction du centre culturel et communautaire de Cartierville (centre), des conventions de prêts de local ont été approuvées pour les dix (10) organismes qui avaient été préalablement sélectionnés pour s'y établir. Neuf (9) de ces organismes ont signé leur convention suite à son adoption, puis ont déménagé dans les locaux convenus au sein du centre en novembre ou décembre 2022. Cependant, une décision a été prise conjointement par l'organisme Loisirs de l'Acadie de Montréal et l'arrondissement en septembre 2022 à l'effet que l'organisme conserve plutôt ses locaux sis au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest afin de maintenir une offre de service en loisirs dans l'est de Bordeaux-Cartierville. L'organisme n'a donc pas déménagé ni occupé de local administratif ou aux fins d'entreposage dans le centre, et n'a pas signé la convention correspondante.

En ce sens, la convention de prêt de local à Loisirs de l'Acadie de Montréal au centre culturel et communautaire de Cartierville doit être retirée de la résolution CA23 09 0169 afin de tenir compte de ce changement. Le montant de redevances prévu à la convention, s'élevant à 8 137,80 \$ excluant les taxes, doit aussi être retranché du montant total de redevances prévues pour le centre. Le montant annuel total des redevances doit donc être modifié pour passer de 58 697,64 \$ à 50 559,84 \$, excluant les taxes (58 131,18 \$ avec taxes).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de conventions à intervenir avec dix (10) organismes communautaires de Bordeaux-Cartierville pour le prêt de locaux administratifs et d'entreposage au centre culturel et communautaire de Cartierville, sis au 12225, rue Grenet, pour la période débutant au moment de l'occupation des locaux par les organismes et se terminant le 31 décembre 2023, moyennant des redevances totalisant un montant annuel de 58 697,64 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

À l'issue d'une démarche communautaire et citoyenne amorcée depuis plus d'une vingtaine d'années, la Ville de Montréal a acquis à l'automne 2016 un édifice situé au 12225-12227, rue Grenet, en vue d'aménager le nouveau centre culturel et communautaire de Cartierville (Centre). Ce projet innovant, réalisé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en collaboration avec le milieu concerté, regroupe sous un même toit une dizaine d'organismes communautaires, une Maison de quartier et une multitude de services à vocations culturelle et sociale.

L'ensemble du projet se réalisera en deux phases. La première phase consiste en l'aménagement des espaces communautaires et citoyens. Ses travaux seront complétés dès l'automne 2022, à l'exception des deux centres de la petite enfance (CPE) qui seront aménagés en 2023. La deuxième phase, prévue vers 2026-2032, consiste en l'aménagement d'une bibliothèque moderne et d'un espace de diffusion culturelle.

Afin de déterminer quels organismes auraient accès à des locaux au sein du Centre, un cadre de référence pour la location et la tarification des locaux a été adopté en février 2020. Onze organismes ont déposé leur candidature pour obtenir des locaux au Centre; tous ont été évalués comme admissibles et acceptés. Le présent sommaire décisionnel vise à formaliser le prêt de locaux aux dix organismes ayant été retenus pour le prêt de bureaux administratifs et d'entreposage au tarif préférentiel (communautaire).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0017 (8 février 2021) : Accorder un contrat à Le Groupe CIBS (9356-0175 Québec inc.) pour l'exécution des travaux de transformation du bâtiment existant (1320) situé au 12225, rue Grenet, en centre culturel et communautaire - Phase 1.

CA16 090303 (14 novembre 2016) : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs de la Providence, Province Émilie-Gamelin, aux fins de construction d'une bibliothèque et d'aménagement d'espaces à vocation culturelle et

communautaire, un immeuble situé au 12225-12227, rue Grenet dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (l'« Immeuble ») incluant des équipements et du mobilier.

DESCRIPTION

Les conventions soumises pour approbation visent à formaliser les prêts de locaux administratifs et d'entreposage pour les dix organismes suivants, qui seront tous situés au rez-de-chaussée et au premier étage de l'aile sud du Centre :

- Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville
- Concertation Femme
- Conseil local des intervenants communautaires (CLIC) de Bordeaux-Cartierville
- Entraide Bois-de-Boulogne
- Fédération sportive Salaberry
- Loisirs de l'Acadie de Montréal
- Prévention du crime Ahuñtsic-Cartierville
- Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville
- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Ahuñtsic-Saint-Laurent
- Ville en vert

Ces organismes offriront au sein du Centre des services d'entraide, d'écoute, d'accompagnement, de référencement, de concertation intersectorielle, de soutien à l'action bénévole, de sécurité urbaine, d'éducation à l'environnement, de sécurité alimentaire ainsi que des activités culturelles et de loisirs, des événements, des conférences et une halte-garderie.

Les dix conventions de prêt de local comprennent les mêmes clauses pour l'ensemble des organismes. Elles décrivent les espaces exclusifs (locaux administratifs, entreposage) et les espaces partagés prêtés, les redevances versées ainsi que l'ensemble des obligations des organismes, de la Ville et les autres conditions s'y rattachant. Elles découlent d'une convention dûment élaborée et visée par le Service des affaires juridiques, et ont été révisées et acceptées par chacun des organismes concernés.

JUSTIFICATION

La présence de ces dix organismes au sein du Centre permettra d'offrir une multitude de services et d'activités, visant notamment les jeunes, les personnes âgées, les familles, les femmes et les populations défavorisées au coeur de Bordeaux-Cartierville, dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI). Elle permet de concrétiser la vision initiale du Centre comme pôle socioculturel et lieu de convergence sociale propice aux échanges intergénérationnels et interculturels, axé sur l'économie circulaire et sociale.

Ces prêts de locaux permettent aussi à ces organismes d'offrir des services essentiels à la population dans un lieu municipal pérenne, récemment rénové, universellement accessible et conçu en adéquation avec leurs besoins et ceux de la population qu'ils desservent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que déterminé au sein du cadre de référence pour la location et la tarification des locaux adopté en février 2020, les organismes bénéficiant de prêt de local versent à la Ville une redevance. Celle-ci vise à assurer une contribution des organismes aux services communs du Centre, qui comprennent notamment l'entretien ménager, l'accueil et l'accès gratuit et prioritaire aux espaces partagés.

Cette redevance est calculée au prorata de la superficie des Locaux. Son montant préférentiel, réservé aux organismes communautaires admissibles, varie selon le type de locaux prêtés :

- pour les locaux administratifs : cent cinquante dollars et soixante-dix cents par mètre carré (150,70 \$ / m² - 14 \$ / pi²)
- pour les locaux d'entreposage : soixante-quinze dollars et trente-cinq cents par mètre carré (75,35 / m² - 7 \$ / pi²)

Selon la superficie des locaux prêtés, les montants versés par les dix organismes visés sont les suivants :

Organisme	Superficie (m2)		Redevance (\$)	
	Administration	Entreposage	Annuelle	Durée convention*
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville	47,00	20,00	8 589,84 \$	11 453,12 \$
Concertation Femme	57,00	8,00	9 192,72 \$	12 256,96 \$
CLIC Bordeaux-Cartierville	37,00	6,00	6 027,96 \$	8 037,28 \$
Entraide Bois-de-Boulogne	14,00	12,00	3 014,04 \$	4 018,72 \$
Fédération sportive Salaberry	15,00	9,00	2 938,68 \$	3 918,24 \$
Loisirs de l'Acadie de Montréal	29,00	50,00	8 137,80 \$	10 850,40 \$
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	36,00	9,00	6 103,32 \$	8 137,76 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	18,00	6,00	3 164,64 \$	4 219,52 \$
AQDR Ahuntsic-Saint-Laurent	14,00	12,00	3 014,04 \$	4 018,72 \$
Ville en vert	39,00	35,00	8 514,60 \$	11 352,80 \$
Total - hors taxes	306,00	167,00	58 697,64 \$	78 263,52 \$
Total - avec taxes	306,00	167,00	67 487,61 \$	89 983,48 \$

* Ce montant approximatif est basé sur une entrée dans les locaux au 1er septembre 2022 et sur une fin des conventions au 31 décembre 2023

L'ensemble des revenus générés par cette redevance servira à la gestion du Centre et de ses services communs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte du Plan stratégique Montréal 2030, particulièrement en ce qui a trait à la priorité 9 concernant la consolidation du filet social, des liens sociaux et de la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs. Il contribue aussi fortement aux engagements montréalais en matière d'inclusion, d'équité entre les personnes et territoriale et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier permet de regrouper sous un même toit, de façon pérenne, au coeur d'un secteur défavorisé, une multitude de services communautaires et d'activités de loisirs visant un très large éventail de la population de Bordeaux-Cartierville. Tout report de son adoption pourrait compromettre l'entrée dans les locaux des organismes aux dates prévues et risquer de créer une rupture de services communautaires ou d'offre d'activités de loisirs pour la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités et services offerts par les organismes respecteront les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'ouverture du Centre fait l'objet d'un plan de communication détaillé élaboré et mis en oeuvre par la division des Relations avec les citoyens et communication, avec la collaboration des organismes visés. Ce plan comprend notamment une inauguration officielle, des portes ouvertes au public et des campagnes de communication numérique et traditionnelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2022 : Signature des conventions par la Ville et les organismes visés

Juillet-août 2022 : Fin de l'aménagement des locaux du Centre

Début septembre : Déménagement des organismes au Centre

Mi-septembre : Ouverture du Centre au public

Fin septembre : Inauguration du Centre

Décembre 2023 : Fin des conventions

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-14

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1234212007

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal, pour la location d'une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1er étage et du 2e étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, aux fins de centre communautaire, pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour un loyer annuel de 249 953,04 \$ / Autoriser une dépense de 27 000 \$ pour les frais de maintenance en 2023 / Imputation à la réserve immobilière (75 014,04 \$).

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal, pour la location d'une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1er étage et du 2e étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, aux fins de centre communautaire, pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour un loyer annuel de 249 953,04 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 27 000 \$ pour les frais de maintenance 2023;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 13:43

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1234212007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal, pour la location d'une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1er étage et du 2e étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, aux fins de centre communautaire, pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour un loyer annuel de 249 953,04 \$ / Autoriser une dépense de 27 000 \$ pour les frais de maintenance en 2023 / Imputation à la réserve immobilière (75 014,04 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années la Ville conclut des ententes avec le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), auparavant nommé la Commission scolaire de Montréal, pour utiliser leurs locaux vacants afin de loger les activités de loisirs et de soutien communautaire. Ainsi, la location des locaux sis au 10125, rue Parthenais est requise pour les besoins de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM07 0681 (1062716010) | Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) 9 écoles pour une superficie totale de 212 720 pi², pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2005, moyennant un loyer annuel de 4,25 \$/pi² en 2005, 4,50 \$/pi² en 2006 et 5,00 \$/pi² en 2007, soit un loyer total de 3 053 730,21 \$ (non taxable), à des fins communautaires et sportives / Ratifier l'avenant par lequel la Ville se retire de l'immeuble situé au 5095, 9e Avenue, en date du 31 août 2006 et de l'immeuble situé au 7411, 17e Avenue, en date du 31 décembre 2006;

CA07 090189 (1071928005) | Autoriser le conseil municipal à signer, au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le bail à intervenir avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) concernant le renouvellement des ententes de location des écoles Saints-Martyrs Canadiens (8324) et Louis Pasteur (8649) situées dans l'arrondissement, à des fins communautaires et sportives, pour une période de 3 ans, rétroactivement du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007 (référence dossier 1062716010).

DESCRIPTION

Les lieux loués sont constitués d'une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1er étage et du 2e étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais et représentent une superficie de 22 723 pieds carrés. Un stationnement fait également partie intégrante des lieux loués. Les locaux et le stationnement sont identifiés en rouge respectivement aux annexes 1 et 2 du bail

en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

Le bâtiment situé au 10125, rue Parthenais, connu sous le nom de Centre Saints-Martyrs-Canadiens, est utilisé depuis de nombreuses années à des fins de centre communautaire et loge plusieurs organismes sans but lucratif, lesquels y offrent une multitude de services pour tout type de clientèle tels que des activités de loisirs, de camps de jour, de socialisation, de rencontre ainsi que plusieurs services communautaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente révisée en 2023 fixe le loyer à 11 \$/pi² pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. Ainsi, le loyer pour cette période est de 249 953,04 \$, soit 20 829,42 \$ par mois. En plus de ce loyer, l'arrondissement doit payer un montant forfaitaire annuel de 27 000 \$ associé aux frais de maintenance de l'immeuble. Ce montant est payable en un seul versement le 31 juillet de chaque année et est ajustable annuellement en fonction de la variation, au cours de l'année civile précédente, de la moyenne annuelle de l'indice d'ensemble des prix à la consommation, tel que publié par Statistique Canada pour la Ville de Montréal.

Aucun montant de TPS ni de TVQ ne s'applique sur cette location.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature du bail par les parties;
- Publication au registre foncier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve

LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-10-20



Dossier # : 1235372007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Centre Commercial Salaberry Inc., pour une période additionnelle de 4 ans et 9 mois, soit du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2028, des locaux d'une superficie de 1 145 m ² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue de Salaberry, afin d'y loger la bibliothèque de Cartierville pour un loyer total de 1 637 952,18 \$ taxes incluses. Bâtiment 8080-001

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Centre Commercial Salaberry inc., pour une période additionnelle de quatre (4) ans et neuf (9) mois, soit à partir du 1er janvier 2024, des locaux d'une superficie de 1 145 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue de Salaberry, afin d'y loger la bibliothèque de Cartierville, pour un loyer total de 1 637 952,18 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail ;
2. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ladite convention de bail ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-26 13:38

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235372007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Centre Commercial Salaberry Inc., pour une période additionnelle de 4 ans et 9 mois, soit du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2028, des locaux d'une superficie de 1 145 m ² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue de Salaberry, afin d'y loger la bibliothèque de Cartierville pour un loyer total de 1 637 952,18 \$ taxes incluses. Bâtiment 8080-001

CONTENU

CONTEXTE

Depuis décembre 2002, la Ville loue de Centre Commercial Salaberry Inc., des locaux d'une superficie de 1 145 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue de Salaberry, afin d'y loger la bibliothèque de Cartierville. Le bail vient à échéance le 31 décembre 2023. Afin que la bibliothèque puisse poursuivre ses activités, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) afin de prolonger pour une période additionnelle de quatre (4) ans et neuf (9) mois, l'occupation de ces locaux.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes cette convention de modification de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 090039 - 12 mars 2018 - Approbation de la prolongation du bail pour une période additionnelle de six (6) ans a/c du 1 janvier 2018.

CA12 090297 - 5 novembre 2012 - Approbation du bail pour une période de cinq (5) ans et douze (12) jours a/c du 20 décembre 2012.

CA08 090004 - 14 janvier 2008 - Approbation du bail pour une période de cinq (5) ans a/c du 20 décembre 2007.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Centre Commercial Salaberry Inc., des locaux d'une superficie de 1 145 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue de Salaberry, pour une période additionnelle de quatre (4) ans et neuf (9) mois, soit à partir du 1er janvier 2024, moyennant un loyer total de 1 637 952,18 \$, incluant la TPS et la TVQ, à des fins de

bibliothèque pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement désire prolonger l'occupation des lieux afin de poursuivre sa mission auprès de la population. Les locaux répondent adéquatement aux besoins de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour le terme de 4 ans et 9 mois, à compter du 1^{er} janvier 2024, jusqu'au 30 septembre 2028 :

Superficie: 12 325 pi ²	Loyer annuel (période précédente)	Loyer proposé Année 1 (2024)	Loyer proposé Année 2 (2025)	Loyer proposé Année 3 (2026)	Loyer proposé Année 4 (2027)	Loyer proposé Année 5 (9 mois) (2028)
Loyer de base (pi ²)	10,50 \$	11,50 \$	11,50 \$	11,50 \$	12,00 \$	12,00 \$
Frais d'exploitation (pi ²)	9,22 \$	9,22 \$	9,22 \$	9,22 \$	9,22 \$	9,22 \$
Taxes foncières (pi ²) provision	3,43 \$	3,43 \$	3,43 \$	3,43 \$	3,43 \$	3,43 \$

Superficie locative 1 145 m ² ou 12 325 pi ²	Loyer total proposé 1 janvier 2024 au 30 septembre 2028 (4 ans et 9 mois)
Loyer de base	684 037,50 \$
Frais d'exploitation	539 773,38 \$
Taxes foncières	200 805,06 \$
Loyer total	1 424 615,94 \$
TPS	71 230,80 \$
TVQ	142 105,44 \$
Loyer incluant les taxes	1 637 952,18 \$
Ristourne TPS	71 230,80 \$
Ristourne TVQ	71 052,72 \$
Loyer net	1 495 668,66 \$

Le loyer de base négocié pour les années 2024 à 2026 est de 11,50 \$/pi². Le loyer convenu dans la présente 2e convention de modification de bail a subi une augmentation de 10% vu que le loyer antérieur était fixe pour 6 ans. La location d'espaces pour une bibliothèque d'une telle superficie est rare dans le secteur. Le loyer est représentatif du marché pour des immeubles similaires dans d'autres secteurs.

Les taxes foncières sont remboursées au locateur, selon le coût réel.

Les frais d'exploitation ont été maintenus et resteront fixes jusqu'à la fin de la présente entente.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de **1 637 952,18 \$**. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques. Ce dossier contribue également aux engagements en inclusion, équité et accessibilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien de cette location permettra la poursuite des activités et des services auprès de la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle PILON, Ahuntsic-Cartierville
Noemie-Julia PHILIBERT-BRUNET, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier

Nicole RODIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice service de la stratégie immobilière

Tél : 514-501-3390

Approuvé le : 2023-10-24

**Dossier # : 1238145002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 482 895,00 \$ (taxes incluses) à service d'entretien ménager Vimont Inc. pour l'entretien ménager au centre culturel et communautaire Cartierville à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la suite de l'appel d'offres public 23-20120 (7 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 531 193,5 \$ (taxes incluses): Contrat pour 36 mois: 482 895,00 \$ (taxes incluses) - Contingences: 48 298,5 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme entretien ménager Vimont Inc., le contrat pour l'entretien ménager au centre culturel et communautaire Cartierville à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 482 895,00 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20120;
2. D'autoriser une dépense de 48 298,5 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
2. D'autoriser une dépense totale de 531 193,5 \$ taxes incluses, contrat initial et budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 15:07**Signataire :**

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238145002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 482 895,00 \$ (taxes incluses) à service d'entretien ménager Vimont Inc. pour l'entretien ménager au centre culturel et communautaire Cartierville à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la suite de l'appel d'offres public 23-20120 (7 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 531 193,5 \$ (taxes incluses): Contrat pour 36 mois: 482 895,00 \$ (taxes incluses) - Contingences: 48 298,5 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Ahuntsic Cartierville a ouvert le Centre culturel et communautaire de Cartierville afin de créer des liens entre les diverses générations et les nombreuses cultures présentes dans le quartier en plus de générer des partenariats entre les organismes communautaires. Le centre héberge plus d'une douzaine d'organismes à but non lucratif. Le présent contrat a pour objet l'entretien sanitaire des différents espaces du centre culturel et communautaire tels que, mais non limitatif, le hall d'entrée, les salles d'animation, les bureaux administratifs, les toilettes, les cuisines, les aires communes, les espaces de rangement ainsi que la manutention, le montage, le démontage des salles et le nettoyage des équipements spécifiques au centre. La durée du contrat est de 36 mois.

Les services fournis doivent inclure la main d'œuvre et le matériel nécessaire pour exécuter tous les travaux de manière à assurer le même niveau de qualité, quelles que soient les fluctuations d'occupation et d'achalandage et la période de l'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

non applicable

DESCRIPTION

Un appel d'offres public n° 23-20120 a été lancé pour l'entretien ménager au centre culturel et communautaire Cartierville à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une durée de 36 mois.

L'appel d'offres a été lancé le 6 septembre 2023. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Aucun addenda n'a été émis par le Service de l'approvisionnement de la ville de Montréal. Les visites des soumissionnaires ont

eu lieu le 18 et le 21 septembre 2023.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 octobre 2023. Vingt (20) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et sept (7) firmes ont soumis un prix et une (1) firme a envoyé un avis de désistement.

JUSTIFICATION

La firme Groupe Laberge Inc. est déclarée non conforme, car ils n'ont pas fourni le bordereau détaillé, donc pas leur prix unitaire.

La firme Entretien Mana est déclarée non conforme, pour avoir fourni un prix non proportionné pour l'item n°2, conformément à la clause 2.01.04 Prix des items proportionnés de la Régie de l'AO.

Il y a donc un total de 5 firmes conformes, dont Service d'entretien Ménager Vimont inc. est le plus bas soumissionnaire.

À l'exception des soumissions de la firme Entretien Mana In et Groupe Laberge Inc, les soumissions sont toutes conformes administrativement (RENA, REQ, Francisation, LFRI, Liste des fournisseurs inadmissible RGC, CNESST).

Voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION	(taxes incluses)
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	Total Contrat
1- SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC.	482 895,00 \$
2- LES ENTREPRISES MÉNAGE PRO-TECH INC.	517 732,43 \$
3- DOUZINET ENTRETIEN MÉNAGER	567 401,63 \$
4- NETTOYAGE TEAM S.E.N.C.	631 212,75 \$
5- MENAGEZ-VOUS INC.	649 401,80 \$
Estimation professionnelle	510 000,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues	569 728,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme	86 833,72 \$
((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100	17,98%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	166 506,80 \$
((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100	34,48%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	-27 105,00 \$
((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-5,31%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	34 837,43 \$
((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	7,21%

Le plus bas soumissionnaire conforme est Service d'entretien ménager Vimont. Il est recommandé d'octroyer le contrat à Service d'entretien ménager Vimont. Voir en pièce jointe l'intervention du Service de l'approvisionnement pour le tableau d'analyse de soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 482 895,00 \$ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement et sera échelonnée sur trois (3) ans.

Première année (2024) : 160 965,00 \$, taxes incluses

Deuxième année (2025) : 160 965,00 \$, taxes incluses.

Troisième année (2026) : 160 965,00 \$, taxes incluses.

L'imputation budgétaire provient du budget de fonctionnement de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1 janvier 2024

Fin du contrat : 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public. La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes. Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
Cheffe de division.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-27

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

**Dossier # : 1238145003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 1 466 922,23 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur général Construction Rocart Inc. pour le projet de réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au centre Henri-Julien à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville suite à l'appel d'offres public S-AC-2023-017 (8 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 906 962,89 \$ (taxes incluses): Contrat: 1 466 922,23 \$ (taxes incluses) - Contingences: 293 348,44 \$ (taxes incluses) - Incidences 146 692,22 \$ taxes incluses). Imputation à la réserve immobilière (1 503 511,30 \$, net de ristournes).

Il est recommandé :

1. D'accorder à l'entrepreneur général Construction Rocart Inc le contrat pour pour le projet de réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au centre Henri-Julien à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 466 922,23 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-017;
2. D'autoriser une dépense de 293 348,44 \$, (taxes incluses), à titre de budget de contingences;
3. D'autoriser une dépense de 146 692,22\$, (taxes incluses), à titre de budget d'incidences;
4. D'autoriser une dépense totale de 1 906 962,89\$ taxes incluses, contrat initial et budgets de contingences et d'incidences;
5. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-11-09 13:57**Signataire :**

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238145003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 1 466 922,23 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur général Construction Rocart Inc. pour le projet de réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au centre Henri-Julien à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville suite à l'appel d'offres public S-AC-2023-017 (8 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 906 962,89 \$ (taxes incluses): Contrat: 1 466 922,23 \$ (taxes incluses) - Contingences: 293 348,44 \$ (taxes incluses) - Incidences 146 692,22 \$ taxes incluses). Imputation à la réserve immobilière (1 503 511,30 \$, net de ristournes).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite réaliser la transformation de deux bâtiments existants dans le parc Henri-Julien afin d'y intégrer de nouveaux vestiaires et blocs sanitaires pour les usagers du parc. Le projet s'inscrit dans un projet plus large de réaménagement des jeux d'eaux.

Le projet représente une occasion unique d'offrir aux usagers du parc Henri-Julien les installations nécessaires afin de favoriser l'accessibilité aux activités aquatiques du parc Henri-Julien. Dans une optique de développement durable, la transformation de bâtiments existants offre une opportunité unique de mettre à profit ces immeubles tout en favorisant la mise en valeur du centre Henri Julien. Créer des lieux accueillants, fonctionnels, durables et sécuritaires qui répondront aux besoins des usagers renforcera le lien d'appartenance des résidents du quartier Saint-Sulpice envers leur parc et ses installations.

La transformation du Chalet des baigneurs prévoit le réaménagement des espaces existants afin d'y aménager de nouveaux vestiaires ainsi que deux vestiaires sportifs accessibles en dehors des heures d'activités nautiques. Cette transformation vise également l'amélioration de la fluidité des aires de circulation de l'intérieur vers l'extérieur par, notamment, l'ajout d'ouverture, dans l'enveloppe du bâtiment existant.

Le second bâtiment visé est la partie nord du centre Henri Julien. L'objectif est de réaménager cette section de bâtiment afin d'y positionner un nouveau bloc sanitaire destiné à desservir l'ensemble du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0283 - 10 octobre 2023 - Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025, révision juillet 2023 »

pour la mise aux normes du chalet des baigneurs du parc Henri-Julien / Autoriser le directeur de la Direction performance, greffe et services administratifs à signer tout document afférent à ladite demande, le cas échéant / Confirmer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisations et aux frais d'exploitation. (1231026006).

CA23 09 0087 - 11 avril 2023 - Accorder un contrat à Terrassement Limoges et Fils (9153-5955 Québec Inc.) pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeu d'eau au parc Henri Julien - Dépense totale de 1 308 131,79 \$, taxes incluses (contrat : 998 375,47 \$ + contingences : 149 756,32 \$ + incidences 160 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-006 - cinq (5) soumissionnaires (1236074001).

CA22 09 0294 - 5 décembre 2022 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Rayside Labossière Architectes pour une réfection du chalet des baigneurs au parc Henri-Julien et ajout d'un bloc sanitaire au Centre Henri-Julien pour un montant de 229 464,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2022-006 - (2 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 249 464,11 \$, incluant les taxes et les frais incidents (1224140001).

CA22 09 0194 - 25 août 2022 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Cardin Julien inc. par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 14 avril 2020 en vertu de la résolution CA20 09 0101 (référence 1197058007) (1224212004).

CA21 09 0240 - 7 septembre 2021 - Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2021-005 pour la construction du pavillon des baigneurs et la réfection du chalet existant et de la pataugeoire au parc Henri-Julien en raison des prix de soumission élevés (2 soumissionnaires) (1217058002).

CA20 09 0101 - 14 avril 2020 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Cardin Julien Inc. pour une réfection majeure du chalet de parc existant, ajout d'un vestiaire et construction d'une pataugeoire et de jeux d'eau au parc Henri-Julien pour un montant de 247 138,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-017 (1197058007).

CA16 09 0275 -11 octobre 2016 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes (PAM) », pour la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Henri-Julien et assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation (1167058005).

CE16 1642 - 12 octobre 2016 - Adopter le programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019 (1164815006).

CM14 1123 - 24 novembre 2014 - Adopter la politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014 (1141658005).

CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 (1124815001).

CE12 0722 - 16 mai 2012 - D'appuyer les projets listés, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du MELS dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II, volet 2012 appuyé par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 21 septembre 2011 (CE11 1519) et le 14 décembre 2011 (CE11 2097) (1124265002).

DESCRIPTION

Un appel d'offres public n° S-AC-2023-017 a été lancé pour des travaux de réfection du chalet des baigneurs au parc Henri-Julien et l'ajout d'un bloc sanitaire au centre Henri-Julien à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. L'appel d'offres a été lancé le 6 septembre 2023. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une

soumission. Huit (8) addendas ont été émis par le service du greffe de l'arrondissement. Les visites des soumissionnaires ont eu lieu le 4, 5, 6 et 10 octobre 2023. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2023. Dix-sept (17) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et huit (8) firmes ont soumis un prix.

JUSTIFICATION

Voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION	(Taxes incluses)
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	Total Contrat
1- CONSTRUCTION ROCART INC.	1 466 922,33 \$
2- AFCOR CONSTRUCTION INC.	1 628 046,00 \$
3- PROCOVA INC.	1 634 944,50 \$
4- IMMOBILIER BELMON INC.	1 738 413,95 \$
5- CHAREX INC.	1 759 900,00 \$
6- S.I.D. CONSTRUCTION	1 798 999,99 \$
7- 9262-0400 QUÉBEC INC. - LES ENTREPRISES CONSTRUCTO	1 876 910,54 \$
8- BÂTIMENT F INC.	2 209 620,64 \$
Estimation professionnelle	1 206 784,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues	1 764 219,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme	297 297,41 \$
((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100	20,26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	742 698,27\$
((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100	50,62%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	260 137,83\$
((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	17,73%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	161 123,67 \$
((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	10,98%

Le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Rocart Inc. Il est recommandé d'octroyer le contrat à Construction Rocart Inc.

L'évaluation de la conformité des soumissions du point de vue technique a principalement été relevé en l'architecture, en électricité et en génie civil. L'analyse du tableau comparatif de la ventilation des coûts indique que les coûts soumis sont significativement plus élevés, autant pour la plus base soumission que pour l'ensemble des soumissionnaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 1 906 962,89 \$ (taxes incluses): Contrat: 1 466 922,23 \$ (taxes incluses) - Contingences: 293 348,44 \$ (taxes incluses) - Incidences 146 692,22 \$ (taxes incluses) proviendra de la réserve immobilière et du PDI de l'arrondissement. Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

À noter que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a déposé d'une demande de subvention

au « Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025, révision juillet 2023 » pour la mise aux normes du chalet des baigneurs du parc Henri-Julien.

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 est le premier plan stratégique adopté par la Ville de Montréal afin de rehausser la cohérence et l'impact de l'action municipale ainsi que proposer un cadre d'action permettant de relever collectivement les enjeux d'aujourd'hui et demain. Élaboré en pleine crise sanitaire, le plan stratégique vise une relance articulée autour d'une vision d'avenir forte et rassembleuse. Elle se décline en quatre orientations :

- Accélérer la transition écologique;
- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion;
- Amplifier la démocratie et la participation;
- Stimuler l'innovation et la créativité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée par le service du greffe de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux auront lieu Hiver - Printemps(2023-2024)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- La liste des soumissionnaires se trouve en pièce jointe.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
Cheffe de division.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-27

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1234040013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1er au 31 août 2023 et du 1er au 30 septembre 2023.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Il est recommandé :

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1er au 31 août 2023 et du 1er au 30 septembre 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 13:44

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234040013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1er au 31 août 2023 et du 1er au 30 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1er au 31 août 2023 et du 1er au 30 septembre 2023.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-10-26



Dossier # : 1234746007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 \$, à différents organismes pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités. / Imputation au budget discrétionnaire de l'élu.

Il est recommandé:
D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux:

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL		200 \$
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE NORD DE MONTRÉAL		200 \$
SERVICES DE SOUTIEN À LA FAMILLE HAY DOUN		200 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTREAL		100\$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 12:50

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1234746007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 \$, à différents organismes pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités. / Imputation au budget discrétionnaire de l' élu.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées:

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville
 200 \$ ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL
 200 \$ SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE NORD DE MONTRÉAL
 200 \$ SERVICES DE SOUTIEN À LA FAMILLE HAY DOUN

Jérôme Normand, conseiller de la Ville - District du Sault-au-Récollet
 100 \$ SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTREAL

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Émilie Thuillier 2402-0010000-300112-01101-61900-016491
Jérôme Normand 2402-0010000-300115-01101-61900-016491

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-10-24



Dossier # : 1233060060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes suivants : SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) - (5 000 \$) et LE FESTIGOÛT TRAITEUR (1 000 \$).

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes suivants : SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) - (5 000 \$) et LE FESTIGOÛT TRAITEUR (1 000 \$).
2. d'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 13:33

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes suivants : SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) - (5 000 \$) et LE FESTIGOÛT TRAITEUR (1 000 \$).

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu(e)s de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce, afin de soutenir les projets de ces organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Accorder les contributions financières suivantes :
5 000 \$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) :
Pour soutenir le Magasin-Partage de Noël.

1 000 \$ LE FESTIGOÛT TRAITEUR :
Pour contribuer au financement du Magasin-Partage de Noël de Bordeaux-Cartierville.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du FILES - bureau des élu(e)s.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, car il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LEBOUTHILLIER
Secrétaire de direction - CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-10-25



Dossier # : 1233060049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.

Il est recommandé :

- D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques sur son territoire.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-23 14:36

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville prenne en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a approuvé la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » contenant des articles utiles pour les parents ou les tuteurs ou tutrices d'enfants nouveau-nés résidant sur le territoire. Cette « Boîte bienvenue bébé » sera distribuée via le réseau des Bibliothèques de Montréal à tous les parents ou tuteurs ou tutrices qui en feront la demande, à raison d'une boîte par naissance.

Afin de recevoir leur boîte, les parents ou tuteurs ou tutrices pourront se rendre en bibliothèque à tout moment durant la première année de vie de l'enfant et présenter un document ayant été délivré par une institution ou un organisme reconnu mentionnant le nom de l'enfant ainsi que sa date de naissance. Ils et elles devront aussi produire une preuve d'adresse conformément aux procédures en place dans le réseau des bibliothèques. L'inscription en bibliothèque n'est toutefois pas obligatoire pour recevoir la boîte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1045 (18 septembre 2023) : Approuver la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit / Accepter les offres de services à venir des arrondissements en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la distribution. (1230173002)

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite aller de l'avant avec la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques sur son territoire. Le Centre de services partagés fera la livraison des boîtes et de leur contenu dans les bibliothèques de l'arrondissement et réapprovisionnera au besoin. Le personnel en bibliothèque aura la responsabilité d'assembler les boîtes et d'y insérer les items avant la remise aux citoyen(ne)s, conformément à la procédure disponible.

Afin que l'arrondissement obtienne la compétence nécessaire pour poser ces actions, cette offre de service a dû être acceptée par le conseil de la Ville. À la suite de l'approbation de ce dossier, l'arrondissement pourra donc procéder à la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans ses installations, selon les procédures inhérentes au projet.

JUSTIFICATION

L'offre de service est requise afin que, à la suite de l'acceptation par le conseil de la Ville, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville puisse procéder à la distribution des « Boîtes bienvenue bébé ».

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'équipe projet composée de plusieurs services relevant de la Ville et liés au projet, transmettra à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville l'ensemble des procédures pour s'assurer d'une distribution conforme de cette boîte aux citoyennes et citoyens qui y ont droit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les ressources en bibliothèque seront mises à la disposition du projet sans que des dépenses supplémentaires ne soient requises par l'arrondissement.

Les dépenses directement liées au projet sont prises en charge par la ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente offre de service permettra de déployer l'initiative dans les bibliothèques de l'arrondissement et de distribuer les « Boîtes bienvenue bébé » sur le territoire de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Janvier 2024 : début de la distribution des boîtes en bibliothèque, et aussi la date de début de l'éligibilité des naissances ainsi que déploiement de la campagne.

Une campagne de notoriété est prévue, complétée par une campagne d'affichage dans des lieux ciblés pour rejoindre les familles.

Des actions spécifiques sont prévues pour rejoindre les familles vivant une situation de vulnérabilité et favoriser leur(s) déplacement(s) en bibliothèque.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août / septembre : disponibilité de la page montreal.ca et des informations pour les agents et agentes de communications sociales aux bureaux Accès Montréal et au service téléphonique du 311.

Octobre / novembre : procédures disponibles pour le personnel en bibliothèque et informations auprès du personnel de la Ville et des partenaires du milieu communautaire.

Octobre / novembre : début de la livraison des boîtes et de leur contenu au Centre de services partagés.

1er janvier 2024 : début de la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » aux citoyennes et citoyens qui sont éligibles et qui en feront la demande.

Janvier 2024 : lancement de la campagne promotionnelle.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-10-17



Dossier # : 1234465005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présentation du projet de construction d'un terrain de soccer synthétique à 11 joueurs au parc Marcellin-Wilson au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1, confirmer l'engagement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à payer sa part des coûts admissibles au projet et désigner madame Diane Martel, directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la présentation du projet de construction d'un terrain de soccer synthétique à 11 joueurs au parc Marcellin-Wilson au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 1;
2. de confirmer l'engagement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
3. de désigner madame Diane Martel, directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1234465005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présentation du projet de construction d'un terrain de soccer synthétique à 11 joueurs au parc Marcelin-Wilson au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1, confirmer l'engagement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à payer sa part des coûts admissibles au projet et désigner madame Diane Martel, directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation vise à augmenter la présence d'infrastructures en bon état dans toutes les régions du Québec, ainsi que l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

L'objet du présent dossier viser à autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour le projet de construction d'un terrain de soccer synthétique à 11 joueurs au parc Marcelin-Wilson dans le volet 1 de ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le volet 1 du PAFIRSPA permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air.

Le projet qui sera soumis par l'arrondissement consiste en l'aménagement d'un nouveau terrain synthétique de soccer à 11 joueurs, permettant également le football, l'aménagement

de sentiers, de mobilier, de la plantation d'arbres et d'éclairage. L'aménagement du terrain de soccer permettra à une grande partie du secteur et de la population de pratiquer leur sport sur une surface sécuritaire et sur une plage horaire plus grande.

JUSTIFICATION

Le projet de réaménagement du parc Marcelin-Wilson s'inscrit dans une démarche intégrée avec le Plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV) de l'arrondissement, et du processus de consultations publiques, dont les principales orientations seront l'objet du Programme fonctionnel et technique (PFT) pour la planification du réaménagement du parc Marcelin-Wilson qui sera complétée à l'hiver 2024.

Deux (2) écoles secondaires sont situées à proximité du site visé pour le projet. Compte tenu du projet d'agrandissement d'une des deux écoles, leur présence ne peut qu'augmenter au cours des prochaines années. Le parc Marcelin-Wilson est un grand parc de destination dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville. Avec ses plateaux sportifs, l'aréna, ses secteurs boisés, son jardin communautaire, ses aires de jeu pour enfants et ses installations aquatiques, il assure une desserte importante de services variés aux citoyen(ne)s du quartier ainsi que certains événements sportifs de plus grande envergure et plus grand rayonnement.

C'est dans cette vision d'envergure que la présente demande concerne l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique à 11 joueurs. Il s'agit d'un besoin nommé par plusieurs équipes sportives ainsi que l'équipe des sports et loisirs de l'arrondissement. Le parc possède un terrain sportif qui est trop petit et ne répond qu'à une partie des besoins de la clientèle. Les infrastructures existantes, telles que l'aréna et les autres plateaux sportifs adjacents, complètent adéquatement l'offre sportive du secteur. Leur complémentarité permet d'utiliser les différentes infrastructures communes nécessaires telles que les toilettes, les vestiaires, l'éclairage, les sentiers et le stationnement.

Le secteur est desservi par plusieurs autobus rendant son accès facile pour le public, notamment sur les boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa. Une nouvelle configuration de piste cyclable est actuellement à l'étude afin d'améliorer l'accès au parc par le mode de transport actif. Mentionnons également que l'aréna comporte un stationnement de 90 places dont 4 places disposent d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Également plusieurs consultations publiques ont eu lieu, soit :

- Consultation publique (printemps 2021)
- Soirée d'information (décembre 2022)
- Rencontre avec plusieurs organismes (2021-2022)

Ces consultations publiques ont mis en lumière et confirmé le grand besoin d'un terrain de soccer synthétique à 11 joueurs dans ce parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement s'engage à payer sa part, soit 33 % des coûts admissibles au projet, et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

L'aide financière du PAFIRSPA ne peut excéder 66 % des coûts admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et répond aux priorités 9 et 19 du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet est stratégiquement situé au centre de l'arrondissement, à l'angle des boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa, face aux écoles secondaires La Dauversière et Évangéline. Ce nouveau terrain de soccer à 11 joueurs permettra de mieux répondre aux besoins des athlètes, jeunes et moins jeunes, qui ont surpassés depuis longtemps les terrains sportifs de propriété d'arrondissement disponibles pour cette discipline extrêmement populaire. Avec un objectif de favoriser un mode de vie physiquement actif, le développement du sport et des athlètes de toutes les catégories, ce nouveau terrain de soccer sera bénéfique non seulement pour la population montréalaise, mais également pour les clubs sportifs, les organismes communautaires et les écoles avoisinantes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place au moment opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La demande d'aide financière sera transmise via le formulaire en ligne au plus tard le 5 décembre 2023 à 16 h 30.

Calendrier préliminaire de la réalisation du projet :

Plans et devis : automne 2025

Appel d'offres : hiver 2026

Réalisation : été/automne 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Valérie SIMARD, 19 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TAILLON
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-17

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1235027011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2024 du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande.

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);
Il est recommandé :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);
2. de confirmer la participation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au projet et d'assumer les frais d'entretien;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées dans ladite demande d'aide financière;
4. d'autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande;
5. de s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 13:19

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1235027011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2024 du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande.

CONTENU**CONTEXTE**

En septembre 2021, la Ville de Montréal lançait sa Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 dans le but de répondre au besoin criant de la population pour une agriculture de proximité qui se déploie notamment sous forme de jardins communautaires, collectifs et pédagogiques, de toits verts et de ruelles où pousseront des plantes comestibles. Constatant la désuétude des installations et la rareté des espaces qui affectent la qualité du service aux citoyens ainsi que le temps d'attente pour obtenir une parcelle de jardinage, la Ville de Montréal a intégré, dans sa stratégie d'agriculture urbaine, une action (1.2) visant l'aménagement de nouveaux espaces de jardinage et la consolidation de ceux déjà existants. Afin de mettre en œuvre cette action, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) déploie un programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs municipaux.

La Direction du développement du territoire (DDT), désire saisir cette opportunité pour déposer des projets en agriculture urbaine misant sur la consolidation de ses jardins communautaires déjà existants.

La participation à ce programme permettra un appui supplémentaire aux orientations de l'arrondissement en ce qui a trait à l'agriculture urbaine sur son territoire.

Une résolution du conseil d'arrondissement est obligatoire pour rendre la demande de soutien conforme dans le cadre du Programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0022 - 13 février 2023 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la

résilience (BTER) / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande (dossier en référence 1225027013).
CA22 09 0115 - 9 mai 2022 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) (dossier en référence 1225027004).

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics s'inscrit dans une première démarche de pérennisation des espaces d'agriculture urbaine. Il se déploie sur une période de dix (10) ans (2022-2031) à raison de 1 M\$ par année pour une somme totale de 10 M\$.

Annuellement, les arrondissements seront invités à soumettre une demande de financement pour des projets visant les deux (2) volets suivants :

- Volet 1 : Réfection, consolidation et bonification des jardins communautaires et collectifs existants, par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle et l'optimisation des espaces;

- Volet 2 : Aménagement de nouveaux espaces de jardinage (jardin communautaire ou collectif en plein sol ou en bac lorsque les espaces sont réduits, contaminés ou que cela facilite l'usage pour des personnes âgées ou à mobilité réduite).

Les arrondissements peuvent bénéficier d'un montant de financement maximal de 50 000\$ par projet pour le volet 1 et de 200 000\$ pour le volet 2. Un arrondissement peut soumettre plusieurs projets dans le cadre d'un même appel à projets.

Les projets doivent être soumis séparément. Est considéré comme un projet, tous les travaux qui se réaliseront dans un seul jardin. Ces projets seront évalués indépendamment les uns des autres. À noter que les projets doivent avoir pris place, au plus tard, le 15 décembre de la même année.

Quelques projets de bonification de jardins communautaires de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sont visés pour le Programme de soutien, notamment en ce qui concerne :

- le réaménagement du système d'irrigation de deux jardins communautaires;
- la mise à niveau de jardinets et l'ajout de mobiliers relatifs au milieu de vie du jardinage.

JUSTIFICATION

Considéré comme un service essentiel à la population depuis la pandémie mondiale en 2020, l'agriculture urbaine demeure une activité ayant un impact majeur sur l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables à Montréal.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville compte environ 1 000 jardinets, répartis sur huit (8) jardins communautaires dispersés sur son territoire. Plus de 850 personnes attendent la possibilité d'accéder à un espace de jardinage et le temps d'attente est estimé entre 1 à 3 ans. Il y a peu de jardinets accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

La participation au programme de financement permettra à l'arrondissement :

- de faire une mise aux normes des installations désuètes dans les jardins communautaires et de prolonger la durée de vie utile de celles-ci;
- de favoriser l'accessibilité universelle dans ses espaces d'agriculture urbaine;
- d'améliorer le temps d'attente pour obtenir un espace de jardinage;
- d'accroître la capacité de service par l'augmentation des superficies cultivées;
- de promouvoir l'autonomie alimentaire par des espaces de production locale dédiés à des secteurs vulnérables;
- d'améliorer l'accès au loisir de l'agriculture urbaine et de diminuer l'isolement;
- et bien plus encore.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque projet déposé devra avoir fait l'objet d'une analyse des besoins et devra être accompagné d'un budget détaillé.

Les sommes versées aux arrondissements devront être utilisées pour réaliser les projets selon les termes définis dans la demande de financement déposée. En cas de dépassement des sommes du financement provenant du programme, les sommes excédantes pour la réalisation du projet devront être assumées par l'Arrondissement.

Les sommes du financement seront versées sur présentation du bon de commande, si le projet est réalisé par un entrepreneur externe ou au début des travaux, si le projet est réalisé par l'arrondissement.

Les dépenses admissibles doivent répondre aux objectifs suivants :

- Prolonger la durée de vie utile des jardins actuels, accroître leur capacité de service, réduire leurs frais d'exploitation ou améliorer la qualité de leurs extrants et de l'accessibilité universelle;
- Aménager de nouveaux espaces de production en respectant les critères de la politique de capitalisation.

Ne sont pas admissibles au programme :

- Les dépenses liées au fonctionnement des jardins;
- Les dépenses non capitalisables;
- L'achat de terrain.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la participation au programme de financement, l'Arrondissement sera dans l'impossibilité financière de réaliser rapidement une vaste majorité des travaux de réfection, consolidation et bonification des jardins communautaires existants (mise aux normes et rénovation des

installations désuètes) mettant en péril la pérennité des installations.
Il faut également considérer qu'une bonne proportion de la clientèle des jardins communautaires est vieillissante et nécessite une meilleure accessibilité universelle des espaces.

Sans la création de nouveaux jardinets et devant la montée de la popularité de l'agriculture urbaine, il faut prévoir une augmentation annuelle de la liste d'attente.

De plus, sans ce financement, la création de nouveaux espaces, comme les bacs surélevés, ne pourrait pas avoir lieu, privant ainsi plusieurs secteurs vulnérables d'une autonomie alimentaire et d'une manière efficace de briser l'isolement social.

La participation au programme de financement devient ainsi un levier important pour le développement de l'agriculture urbaine et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens au quotidien.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux prévus dans le cadre du mandat devront être réalisés dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Programme de soutien ne prévoit pas d'opérations de communication outre la transmission aux organisateurs du Programme, des documents et photos attestant que le ou les projets se sont bien matérialisés, comme ils ont été formulés dans la demande. L'attribution des nouveaux bacs de jardinage sera communiquée en temps et lieu aux citoyens de la liste d'attente, de la même manière que ce qui se fait déjà dans les jardins lorsqu'une parcelle se libère.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 13 novembre 2023 : Adoption de la résolution au conseil d'arrondissement;
- 15 novembre 2023 : Date limite pour le dépôt de la demande de financement;
- Janvier 2024 : Approbation des projets par le comité exécutif de la Ville et confirmation de l'attribution du financement pour les projets sélectionnés;
- Février à novembre 2024 : Planification, conception et réalisation des travaux;
- 15 décembre 2024 : Fin des travaux et reddition de comptes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
Article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo

DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Christine LAJOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-25

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1233060025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est recommandé :

- D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20, paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation de bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 12:56

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1233060025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, une centaine d'événements gratuits se déroulent sur le domaine public de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. De nature festive, culturelle, sportive, communautaire ou de loisir, ils rejoignent annuellement plusieurs dizaines de milliers de personnes.
 Afin de permettre leur tenue, l'autorisation du conseil d'arrondissement est requise pour permettre l'occupation temporaire du domaine public et pour déroger à différents règlements, variant selon la nature des événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne des événements prévus dans l'arrondissement au cours des prochains mois. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un parc ou d'une place, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou trottoirs, occupation de rues pour des processions (saute-mouton) ou combinaison de ces éléments, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les dérogations requises concernent notamment le bruit d'appareils sonores, l'utilisation de barbecues mobiles, les fermetures de rues, l'installation de bannières, la consommation ou la vente de boissons alcooliques, ainsi que la vente de nourriture, de boissons ou d'articles promotionnels.
 Le tableau en pièce jointe présente l'ensemble des événements pour lesquels l'autorisation du conseil d'arrondissement est requise incluant, pour chacun d'entre eux, la nature et le promoteur de l'événement, les dates et heures d'occupation du domaine public, ainsi que les dérogations requises à la réglementation. Toutes les ordonnances nécessaires à ces dérogations se trouvent aussi jointes au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population ahuntsicoise et montréalaise. Ils

permettent aux gens de se rencontrer dans un cadre convivial et, dans certains cas, d'avoir un accès de proximité à la culture, à des activités de loisir et aux services communautaires locaux. Les événements retenus dans le cadre du présent dossier sont tous gratuits et accessibles à l'ensemble de la population. Ils ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse et bénéficieront de différents services afin de s'assurer qu'ils se réalisent au bénéfice de la population, en bonne cohabitation avec le voisinage. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre l'occupation du domaine public, la diffusion de musique ou de spectacles générant du bruit et la cuisson et vente de nourriture et de boissons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés, en fonction des orientations établies.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030, notamment à l'offre de milieux de vie sécuritaires et de qualité (priorité 19), à la consolidation du filet social et des liens sociaux (priorité 9) et au soutien à la vitalité culturelle (priorité 15). Il contribue aussi aux objectifs en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés au tableau en pièce jointe ont été présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, valider la disponibilité des emplacements visés et s'assurer de la conformité avec les orientations de l'arrondissement. Les mesures de sécurité et les plans d'installation feront l'objet d'une approbation par le SIM et le SPVM. Les événements seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans divers médias écrits ou en ligne. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France POULIOT
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-25

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1232932001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4-1 article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite pour les véhicules circulant dans la voie de droite de l'approche ouest de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Papineau.

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4-1 article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite pour les véhicules circulant dans la voie de droite de l'approche ouest de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Papineau.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-23 14:39

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1232932001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4-1 article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite pour les véhicules circulant dans la voie de droite de l'approche ouest de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Papineau.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de Vision Zéro, le comité de suivi des collisions mortelles sur la sécurité routière, suivant la visite de terrain du 30 novembre 2019, a demandé à l'arrondissement de prendre en charge des actions pour améliorer la sécurité routière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Il est recommandé d'installer une signalisation de direction des voies indiquant l'obligation de tourner à droite pour les véhicules circulant dans la voie de droite de l'approche ouest de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Papineau.

JUSTIFICATION

Pour améliorer la sécurité à l'approche ouest de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa, une nouvelle désignation de voie est proposée afin d'offrir une voie de virage à droite.

En vertu de l'article 3, paragraphe 3 du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), il est possible de déterminer la direction des voies de circulation dans l'arrondissement.

Article 3, paragraphe 3 : *"Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites."*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget d'arrondissement 26 (Rosemont – La Petite-Patrie), Direction des travaux publics, Division du marquage et de la signalisation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution : CA 13 novembre 2023

- Installation de la signalisation : Janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1)
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edith JANISSE
Agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-30

Julie GUICHETEAU
chef(fe) de division - circulation, occupation
domaine public (v-marie et cdn-ndg)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1233032001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2024.

il est recommandé :
d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2024, lequel est joint au dossier de la présente résolution.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-25 15:49

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1233032001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001), il y a lieu de fixer les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et d'adopter le calendrier annuel. Par la suite, le calendrier est publié sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville par la ou le secrétaire d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0270 | 1224212005 : Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2023.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public : diffusion sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Miquellange MILA
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-19

Chantal CHÂTEAUVERT
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1235051004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la date de la séance du conseil d'arrondissement du mois de décembre prévue au calendrier annuel des séances ordinaires de l'année 2023 (1224212005).

Il est recommandé :
de modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mois de décembre 2023 pour le 13 décembre.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-26 10:15

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1235051004****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Modifier la date de la séance du conseil d'arrondissement du mois de décembre prévue au calendrier annuel des séances ordinaires de l'année 2023 (1224212005).

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier annuel.

De plus, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le greffier ou la greffière doit donner un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

Il s'avère qu'une modification est requise pour la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mois de décembre. Ainsi, cette séance, originalement prévue le 11 décembre au calendrier annuel, doit être reportée au 13 décembre. Par conséquent, un avis public sera donné à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0270 | 7 novembre 2022 : Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2023.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Modification de la date sur montreal.ca

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public à diffuser sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda LAJEUNESSE
secrétaire-rechercheuse

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-25

Chantal CHÂTEAUVERT
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

**Dossier # : 1239141008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution de projet particulier visant à autoriser l'implantation d'un réservoir de CO2 et de son enclos en bordure de l'élévation Nord du bâtiment commercial situé au 901,931 et 951, boulevard Crémazie Ouest (lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074 du cadastre du Québec) - Zone 1296.

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 11.1, paragraphe 1^o (construction sur un lot distinct) du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), l'article 6 (hauteur d'une clôture) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) et les articles 12.2 (hauteur minimale prescrite en nombre d'étages selon la grille de zonage), 50.1 (implantation selon les marges prescrites à la grille de zonage) et 132.2 (usage autorisé selon la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

D'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 901, 931 et 951 du boulevard Crémazie Ouest (lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074 du cadastre du Québec), l'autorisation d'implanter un réservoir de CO2 et son enclos à la limite nord de la propriété, aux conditions suivantes :

- l'implantation, les dimensions et les hauteurs du réservoir et de son enclos doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'apparence de l'enclos et les aménagements paysagers autour de celui-ci doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A.

L'autorisation accordée par la présente résolution est tributaire de la construction d'une serre de production agricole sur le toit du bâtiment voisin situé au 951, 955 rue du Marché-Central (lot 2 985 076 du cadastre du Québec) et sera nulle et sans effet advenant l'absence ou la démolition de cette installation.

L'autorisation accordée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un

permis dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 0-VM07 et 0-VM08 ainsi que les extraits (pages 15,16 et 17) du document intitulé *Localisation réservoir CO2*, préparés par la firme Aedifica, en date du 25 août 2023, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 25 août 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-09-22 11:01

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville, Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239141008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution de projet particulier visant à autoriser l'implantation d'un réservoir de CO2 et de son enclos en bordure de l'élévation Nord du bâtiment commercial situé au 901,931 et 951, boulevard Crémazie Ouest (lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074 du cadastre du Québec) - Zone 1296.

CONTENU

CONTEXTE

En 2020, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville adoptait un projet particulier afin d'encadrer le développement de la dernière partie (place des Maraîchers) du centre commercial du Marché Central, localisé dans la partie sud du centre, à proximité du boulevard Crémazie Ouest. Ce projet comprend notamment la construction d'une grande surface commerciale avec serre agricole au toit.

Un équipement particulier de la serre, soit un réservoir de gaz carbonique (CO2), requière cependant une autorisation réglementaire afin de déroger à certaines dispositions applicables. L'adoption d'une résolution de projet particulier, en vertu du Règlement les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) de l'arrondissement, permettrait d'établir ces dérogations et compléter le projet de serre agricole.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 090257 (14 septembre 2020) : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser le développement de la dernière phase d'un centre commercial sur les lots 2 985 071, 2 985 076 et 2 349 642 du cadastre du Québec (9187, boulevard de l'Acadie - Marché central) - Zones 1302 et 1310. Projet particulier - dernière phase Marché Central (Dossier 1194039012)

DESCRIPTION

Projet

La résolution de projet particulier adoptée par le conseil d'arrondissement en 2018 (dossier 1194039012) visait à encadrer la construction et les aménagements extérieurs d'un terrain de 12 hectares devenu vacant suite à la démolition d'un ancien bâtiment et de ses quais de chargement (place des Maraichers). Le nouveau développement commercial doit s'établir en trois phases. La première de celles-ci vise la construction d'une grande surface commerciale,

(951 955 rue du Marché-Central - lot 2 985 076) à proximité du boulevard Crémazie ouest, avec installation d'une serre agricole au toit. Ce premier bâtiment devrait être complété d'ici la fin de l'automne 2023 et la serre devrait amorcer sa production début 2024.

Au cours de la construction de ce bâtiment, l'entreprise spécialisée en production agricole en serre à préciser ses besoins opérationnels. Parmi ceux-ci, l'ajout d'un réservoir de CO₂ (matière non combustible ni inflammable), nécessaire à l'optimisation de la croissance des végétaux, a été jugé essentiel. Dû aux contraintes techniques et de sécurité de l'installation, notamment une distance maximale de 75 mètres de la serre et un site accessible par camion de livraison, une série de choix d'emplacements possibles limitée a pu être identifiée. L'examen de chacun de ses choix a été fait avec l'intention de maximiser la bonne intégration urbaine et paysagère parmi le projet commercial.

Le site retenu se localise en bordure (élévation Nord) du bâtiment commercial voisin, portant les adresses 901, 931 et 951 boulevard Crémazie Ouest (lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074). Ce bâtiment, d'une hauteur de 14,6 mètres environ, accueille une salle de cinéma, de grandes surfaces commerciales et un restaurant. Une rue privée, permettant l'accès au centre commercial et ne possédant pas de lot distinct, désignée comme l'avenue des Maraîchers, séparent le 951-955 rue du Marché Central et le 901-951 boulevard Crémazie Ouest. De plus, ces deux bâtiments commerciaux reposent sur deux unités foncières distinctes, malgré que ceux-ci appartiennent au même propriétaire.

Le réservoir extérieur, d'une capacité de 26 000 kg et d'une dimension de 2,3 mètres par 6,3 mètres et d'une hauteur de 2,7 mètres, sera ceinturé d'un enclos. Celui-ci sera fait de plaques d'acier galvanisé perforées métallique d'une hauteur de 2,44 mètres et d'un mur de béton côté du bâtiment existant (cinéma) et aura, dans son ensemble, des dimensions de 4,12 mètres par 8,44 mètres. Cette installation devrait également être accompagnée d'aménagements paysagers et de plantation afin d'en améliorer l'intégration. Le réservoir pourra être lié au serre au toit via des conduits souterrains sous la rue des Maraîchers et intérieurs parmi le nouveau bâtiment commercial.

Dispositions réglementaires

Des dérogations au cadre réglementaire applicable sont nécessaires afin de permettre la construction de ce réservoir. Dans un premier temps, puisqu'ils se localisent sur 2 unités foncières différentes, le réservoir ne peut être considéré à titre d'équipement accessoire de l'usage "Serre" et devra être autorisé en son propre titre d'usage "Réservoir de CO₂" sur l'unité foncière voisine. Également, ce nouvel usage devra être autorisé parmi la même unité foncière accueillant déjà le bâtiment commercial du cinéma. Finalement, selon la grille de zonage applicable (zone 1296), la hauteur minimale en nombre d'étages prescrite (2 étages) et la marge latérale minimale à respecter devront aussi faire de dérogations par projet particulier.

Plus précisément, la résolution de projet particulier permettra de déroger aux règlements et articles suivants :

Règlement R.R.V.M., c. O-1 – Règlement sur les opérations cadastrales

Article 11.1, paragraphe 1^o afin de permettre plus d'une construction sur un seul terrain

Règlement 01-274 - Règlement d'urbanisme

Article 12.2, afin de permettre une construction d'une hauteur minimale de 0 étage, malgré la grille de zonage 1296;

Article 50.1, afin de permettre une construction à une marge latérale de 1 mètre environ par rapport à la limite de propriété, malgré la grille de zonage 1296;

Article 132.2, afin de permettre l'autorisation pour l'usage "Réservoir de Co₂" malgré la grille de zonage 1296.

Règlement R.R.V.M., c. C-5 - Règlement sur les clôtures

Article 6, afin de permettre une hauteur de clôture (enclos) d'environ 2,44 m de hauteur.

En vertu du Règlement sur les PPCMOI RCA 0209007, une analyse selon les critères d'évaluation d'une demande de projet particulier inclus à l'article 9 du règlement, doit être réalisée, tel que présenté au tableau suivant.

Tableau d'analyse - Critères d'évaluation d'un PPCMOI applicables

Critères d'évaluation	Atteinte	Commentaires
1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	Atteint	Le projet ne compromet les atteintes des objectifs et dispositions du plan d'urbanisme, notamment en matière d'usages et de sécurité.
2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion	Atteint	L'installation prévue correspond au milieu d'insertion d'un centre d'achat de grandes surfaces. L'installation devrait s'insérer adéquatement parmi le cadre bâti imposant des grandes surfaces commerciales et des aménagements accessoires qui les accompagnent habituellement.
3° qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux	Atteint	L'enclos et le réservoir seront de dimensions et d'hauteur modestes en comparaison du bâtiment commercial adjacent (cinéma). Celui-ci devrait donc s'intégrer adéquatement parmi ce milieu bâti. Le dégagement important entre les deux bâtiments commerciaux visés, où passe la rue des Maraîchers, favorise également l'insertion sans difficulté de cette nouvelle installation. Le choix de cet emplacement possède également le moins d'impact sur les façades et activités des commerces, ainsi que sur les nouveaux aménagements paysagers, plantations et ouvrages de rétention du stationnement.
5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations	Atteint	Le choix de matériaux de l'enclos, faits d'acier galvanisé troué, a fait l'objet d'un compromis afin de dissimuler le nouvel équipement (réservoir) tout en évitant l'emploi d'un matériau totalement opaque. Les plantations de conifères en bordure de cet enclos devraient également améliorer l'insertion paysagère parmi l'avenue des Maraîchers, qui a fait l'objet d'améliorations d'apparence et de plantations récemment. La grande hauteur de cet enclos s'avère essentiel afin de dissimuler complètement le réservoir.
6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la	Atteint	Le projet n'apportera que peu d'impact sur la circulation automobile, puisque les entraves à la circulation dues à la présence d'un camion de livraison seront peu fréquentes et n'affecteront qu'une direction de cette rue privée. Les automobilistes pourront être redirigés lors de ces épisodes vers une autre des nombreuses issues du centre commercial à proximité.

circulation		
7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard du stationnement, des accès et de la sécurité	Atteint	
11° accessibilité universelle du projet	Atteint	Aucun impact sur les déplacements piétons.

JUSTIFICATION

Avis de la Direction du développement du territoire

La Direction du développement du territoire offre un avis favorable à l'adoption du présent projet particulier pour les motifs suivants :

- la nature de ce nouvel usage est nécessaire aux opérations de la serre, qui constitue un élément important et bonifiant de ce projet commercial;
- les installations seront limitées au seul réservoir et son enclos qui sont de dimensions limitées par rapport au milieu bâti environnant et ne comprendront pas de conduits apparents;
- le choix de l'emplacement, dirigé par les contraintes techniques, possède le moins d'impact sur le milieu en n'affectant pas les façades des commerces et leurs activités, ni les installations et plantations nouvellement créées en matière de canopé sur les stationnements et d'ouvrages de rétention des eaux;
- certaines des dérogations réglementaires reposent sur une limite technique, soit la limite de propriété entre les deux terrains visés, qui n'a pas de réel impact sur la cohésion de cet ensemble commercial intégré et appartenant au même propriétaire.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

À venir suivant la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison de sa nature qui vise l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public sur le site de l'arrondissement

Assemblée de consultation publique

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption du premier projet de résolution;
- Avis public d'une assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire;
- Réception des demandes;

Si aucune demande n'est reçue

- Adoption de la résolution;
- Transmission de la résolution au requérant;

Si demande reçue

- Adoption d'une résolution résiduelle;
- Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande;
- Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement;
- Tenue du registre;
- Résultats du registre;
- Certificat du secrétaire d'arrondissement;
- Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement;
- Fixation la date du scrutin référendaire OU;
- Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées;
- Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire;
- Scrutin référendaire;
- Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement;
- Transmission de la résolution au requérant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Selon les dispositions du Règlement RCG 15-073 (article 2, paragraphe °2), le présent PPCMOI ne devrait pas faire l'objet d'un examen ni de l'obtention d'un certificat de conformité aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire de l'Agglomération de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-24

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques

**Dossier # : 1239570008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la transformation d'un bâtiment dérogeant à l'obligation de fournir un quai de chargement pour le bâtiment situé au 9797, rue Tolhurst - Lot 1 488 224 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est recommandé d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 543 (nombre minimal d'unités de chargement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

- D'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 9797, rue Tolhurst et constitué du lot 1 488 224 du Cadastre du Québec, localisé du côté est de la rue Tolhurst entre les rues Sauvé Ouest et de Port-Royal Ouest, l'autorisation de transformer un bâtiment sans fournir d'unité de chargement avec les conditions suivantes :
- Que les espaces résiduels en cour avant soient déminéralisés;
- Que des espaces de stationnement pour vélo soient ajoutés en sous-sol et en cour avant;
- Qu'un plan de paysagement soit déposé et approuvé par l'arrondissement;
- Qu'un projet d'agrandissement du bâtiment soit approuvé.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-31 09:59**Signataire :**

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1239570008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la transformation d'un bâtiment dérogeant à l'obligation de fournir un quai de chargement pour le bâtiment situé au 9797, rue Tolhurst - Lot 1 488 224 du cadastre du Québec - Zone 1293.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise le bâtiment situé au 9797, rue Tolhurst entre les rues de Port-Royal Ouest et Sauvé Ouest dont le terrain porte le numéro de lot 1 488 224 au cadastre du Québec. La propriété est située dans un secteur où l'usage principal est industriel avec nuisance dont la hauteur maximale est de 21 mètres.

Le requérant a effectué une demande de projet particulier en vue de permettre l'agrandissement du bâtiment existant sur un étage en plus de réaménager l'intérieur du bâtiment. Ce réaménagement amènerait aussi le retrait de l'unité de chargement existante située en façade du bâtiment. Cet élément est actuellement requis par la réglementation en vigueur. Le requérant souhaite pouvoir déroger à cette exigence puisque le réaménagement intérieur souhaité se veut pour un usage bureau, lequel ne nécessiterait pas, selon lui, de quai de chargement.

Cette demande doit se faire par projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, puisqu'un quai de chargement de petite dimension est requis pour que la construction soit conforme à l'article 543 du Règlement d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le projet est soumis au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Il est à noter que l'espace de chargement présent n'est pas conforme à la réglementation puisqu'il est situé en cour avant et qu'un camion pourrait chevaucher le trottoir et une partie de la rue Tolhurst en utilisant celui-ci.

Selon la division Mobilité et Déplacements de l'arrondissement, il serait possible, au besoin, d'aménager une zone de livraison sur rue à l'avant du bâtiment.

Le projet vise aussi à rendre la construction accessible de façon universelle.

La dérogation suivante est demandée pour le projet particulier :

- Aucun espace de chargement fourni pour le bâtiment (minimum 1).

JUSTIFICATION

CRITÈRES APPLICABLES		ÉVALUATION	COMMENTAIRES
PPCMOI	Respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal		
	Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion		Possibilité d'ajouter une zone de livraison à l'avant du bâtiment au besoin
	Qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux		
	Avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine		
	Avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations		Possibilité de déminéraliser partiellement la cour avant
	Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation		
	Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité		Accès universel du projet suite aux travaux. Retrait d'une unité de chargement en façade
	Avantages des composantes culturelles ou sociales du projet		
	Faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu		

	ATTEINT
	+ / - ATTEINT
	NON ATTEINT
	NON APPLICABLE

Avis de la Direction du développement du territoire

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable relativement à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'unité de chargement actuelle déroge à la réglementation;
- Il serait possible, selon nos services, d'aménager une zone de livraison sur rue à l'avant du bâtiment;
- Le projet vise à rendre le bâtiment accessible de façon universelle;
- L'usage désiré pour le bâtiment nécessiterait peu de livraisons.

Aux conditions suivantes:

- Que les espaces résiduels en cour avant soient déminéralisés;
- Que des espaces de stationnement pour vélo(s) soient ajoutés en sous-sol et en cour avant.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

À sa séance du 4 octobre 2023, le CCU a proposé de recommander l'approbation du projet tel que présenté avec les conditions suivantes :

- Que les espaces résiduels en cour avant soient déminéralisés;
- Que des espaces de stationnement pour vélo(s) soient ajoutés en sous-sol et en cour avant;
- Qu'un plan de paysagement soit déposé et approuvé par l'arrondissement;
- Qu'un projet d'agrandissement du bâtiment soit approuvé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que le projet ne vise qu'un élément mineur du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-23

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1239296003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2265 boulevard Gouin Ouest, une marge avant non conforme à la réglementation de zonage - Lots 3881635 & 3881637 du cadastre du Québec -parcours riverain (Demande de permis 3003248648).

- Considérant que la demande a été étudiée en date du 06 septembre 2023 par le Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci a recommandé son acceptation;
- Considérant que la demande a été annoncée par un avis public publié le 20 octobre 2023;

Il est recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge avant de 51 mètres alors que la marge avant maximale prescrite par le Règlement d'urbanisme est de 9 mètres.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 12:26

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239296003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 2265 boulevard Gouin Ouest, une marge avant non conforme à la réglementation de zonage - Lots 3881635 & 3881637 du cadastre du Québec -parcours riverain (Demande de permis 3003248648).

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale de deux étages avec sous-sol partiel.

En raison de la configuration particulière du terrain, le respect de la marge avant telle que spécifiée dans la grille de zonage (minimale 3 mètres et maximale 9 mètres), impliquerait une implantation proche du boulevard Gouin dans la partie la plus étroite du terrain. Le terrain est relativement étroit (12 mètres) sur une longue distance (48 mètres). L'implantation sur cette première bande de terrain , reviendrait à condamner la construction sur la partie la plus large et donc la plus intéressante du terrain. Aussi, l'implantation sur cette partie du terrain a l'avantage de permettre à la maison de s'ouvrir et de profiter des vues sur la rivière tout en respectant les retraits requis par rapport aux zones inondables.

La marge avant proposée est de 51 mètres .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Selon l'article 1 du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, les dispositions relatives aux marges peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

En vertu de l'article 145.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande. Elle ne peut non plus être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété

JUSTIFICATION

Considérant que :

- L'implantation conforme à la réglementation compromettrait une utilisation optimale du terrain;
- La demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, et n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

La Direction du développement du territoire (DDT) est favorable à la demande.

Avis du comité consultatif d'urbanisme:

Lors de sa séance du 6 septembre 2023, le comité a émis un avis favorable à la demande de dérogation mineure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fouzia ALI-HAIMOUD
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-25

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1231388007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation

Il est recommandé d'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-25 15:14

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1231388007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 susmentionné.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC District central pour l'année 2024.

Le budget de fonctionnement de la SDC, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, a été adopté lors de son assemblée générale le 27 septembre 2023. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22-090315 - Dossier 122138801 - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 770 041.81 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Pour financer ce budget, la société demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire, pour le même montant, plus les taxes applicables. Aux fins de ce budget, le Service des

finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, plus les taxes applicables, pour chacun des établissements du district commercial.

Il est également prévu que la notion de «famille d'occupation» s'applique à ces cotisations pour ainsi regrouper sous une même cotisation les établissements d'entreprise opérant dans diverses suites d'un même immeuble, sous le même compte foncier.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du territoire de cette SDC.

La SDC District central joue un rôle primordial dans le positionnement et l'amélioration d'un des plus importants quartiers d'affaires de la région de Montréal. De par sa centralité, son accessibilité et son abordabilité, ce quartier d'affaires dispose de tous les attributs pour offrir aux 25 000 travailleurs qui le fréquentent et aux 1 900 entreprises qui l'habitent, un milieu d'affaires dynamique, attractif et compétitif. De plus, il est impératif d'assurer la pérennité de quartiers d'affaires au coeur de Montréal pour ainsi contribuer à la qualité de vie des résidents en assurant une offre commerciale et d'emplois adéquate, des activités et une animation continues, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu d'innovation et de créativité au coeur d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal.

L'objectif poursuivi par la SDC District central est de devenir le quartier d'affaires le plus recherché dans la grande région de Montréal d'ici 15 ans et d'y faire passer le nombre de travailleurs de 25 000 à 40 000.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2024.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de quartiers d'affaires au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la SDC District central contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique d'affaires du District central.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explications au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 13 novembre 2023;

- Adoption du règlement : 11 décembre 2023;
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2023;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes(L.R.Q., chapitre C-19;

- Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2023-09-29



Dossier # : 1231388008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation

Il est recommandé d'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-25 16:02

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231388008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget.

Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 susmentionné. Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les SDC (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC Quartier Fleury Ouest pour l'année 2024.

Le budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 a été adopté lors de son assemblée générale le 12 septembre 2023. Copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22-090313, dossier 1221388010 - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 46 437 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer, à chacun des établissements d'entreprise du district, une cotisation obligatoire, plus les taxes applicables pour le même montant. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, pour chacun des établissements du district

commercial.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer le financement des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du district de cette SDC. Les SDC jouent un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la qualité des milieux de vie des résidents en assurant une offre commerciale adéquate, des activités et une animation continue, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu de socialisation au coeur des quartiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2024.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de quartiers d'affaires au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la SDC Quartier Fleury Ouest contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030:

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable ainsi que la création de nouveaux emplois de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique et de l'animation commerciale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explication au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 13 novembre 2023;

- Adoption du règlement: 11 décembre 2023;
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2023;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes(L.R.Q., chapitre C-19;

- Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2023-09-29



Dossier # : 1239715002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Il est recommandé d'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-26 13:45

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239715002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 susmentionné.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour l'année 2024.

Le budget de fonctionnement de la SDC, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, a été adopté lors de son assemblée générale le 26 septembre 2023. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0275 - Dossier 1229715001

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres, d'un montant de 317 421.42 \$, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer, à chacun des

établissements d'entreprise du district, une cotisation obligatoire, plus les taxes applicables pour le même montant. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, pour chacun des établissements du district commercial.

Les taux de cotisation indiqués dans ce règlement n'étant pas finaux, le règlement devra possiblement faire l'objet d'un sommaire addenda ou supplémentaire, entre l'avis de motion du 13 novembre 2023 et l'adoption du 11 décembre 2023.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer le financement des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du territoire de cette SDC. Les SDC jouent un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la qualité des milieux de vie des résidents en assurant une offre commerciale adéquate, des activités et une animation continue, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu de socialisation au coeur des quartiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2024.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de quartiers d'affaires au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et à leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique d'affaires et de l'animation commerciale de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explications au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 13 novembre 2023;

- Adoption du règlement : 11 décembre 2023;
- Transmission au Service des finances pour imposition : avant le 31 décembre 2023;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

- Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le Conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos COSTA
commissaire adjoint(e) - développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2023-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1234040011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-23 14:06

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234040011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 300 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 pour l'acquisition de mobilier urbain selon les besoins de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 090268 - Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1234040008);
CA22 090066 Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1214040011).

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 300 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations pour l'acquisition ou le remplacement de mobilier urbain. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****Aspects financiers et budgétaires - P.D.I. 2024-2033**

La programmation décennale du programme de remplacement de mobilier urbain s'établit comme suit:

Projet: 57105 - Programme de remplacement de mobilier urbain

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
	150 000 \$	1 500 000 \$									
Moins											
Dépôts de promoteurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contribution du budget de fonctionnement ou affectation de surplus	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Subventions déjà encaissées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant à financer par emprunt	150 000 \$	1 500 000 \$									

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur les années 2024 et 2025.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 13 novembre 2023

- Adoption du règlement - 13 décembre 2023
- Approbation des personnes habiles à voter - janvier 2024
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - février 2024
- Publication - à venir
- Entrée en vigueur : Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme d'immobilisations comportant l'objet dont la réalisation est financée par le règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-10-18



Dossier # : 1234040010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2024).

Il est recommandé :
D'adopter le règlement sur la taxe relative aux services (exercice 2024)

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 13:46

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234040010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2024).

CONTENU**CONTEXTE**

Une des sources de financement du budget de fonctionnement de l'arrondissement provient de la taxe relative aux services. Cette source de financement permet d'équilibrer le budget et d'assurer le niveau de service aux citoyen(ne)s.
Le taux de cette taxe pour 2024 sera de 0.0438 \$ du 100 \$ d'évaluation. En 2023, le taux de cette taxe était de 0.0435 \$ du 100 \$ d'évaluation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 090269 - Adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 010 700 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.
CA22 090318 - Adopter le règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2023).

DESCRIPTION

Le taux de la taxe relative aux services pour 2024 est fixé à 0.0438 \$ du 100 \$ d'évaluation.

JUSTIFICATION

Selon l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut par règlement imposer une taxe sur tous les immeubles situés dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe sera appliquée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.
Le montant des revenus provenant de cette taxe totalise 9 954 600 \$

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 13 Novembre 2023 : avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 11 Décembre 2023 : adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2024
- 1er janvier 2024: prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux dispositions de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, son budget de fonctionnement. À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-10-18



Dossier # : 1239863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 4 010 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs. P.D.I. 2024-2033.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 4 0100 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs dans le cadre du Programme Décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-25 15:33

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239863001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 4 010 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs. P.D.I. 2024-2033.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 010 000 \$ dans le cadre du Programme des immobilisations 2024-2033 afin de réaliser divers travaux d'aménagement et de réaménagement dans les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le besoin d'un règlement d'emprunt s'explique par un montant de 1 350 000 \$ au PDI 2024 et d'un montant de 2 658 000 \$ au PDI 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 090268 - Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA22 090320 - Adopter un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs. P.D.I. 2023-2032.

CA22 090234 - Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA22 090354 - Adopter un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 4 530 700 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs. P.D.I. 2022-2031.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 4 010 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans les parcs de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont nécessaires afin de maintenir sécuritaires les diverses installations dans les parcs de l'arrondissement. De plus, pour faire suite à la réalisation de nouveaux projets de développement dans l'arrondissement, nous nous devons de répondre à la demande qui ne cesse de grandir quant aux besoins en espaces verts et aires de jeux pour enfants. L'adoption du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira à financer le programme d'aménagement et de réaménagement des parcs de l'arrondissement prévu au Programme des immobilisations 2024-2033.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvées par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120.

Aspects financiers et budgétaires - Programmation P.D.I. 2024-2033

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:

Projet: 34224 - Programme de réaménagement de parcs

2024 2025 2026 Total

Investissements nets 1 350 000 \$ 2 658 000 \$ 4 267 000\$ 8 275 000 \$

MOINS:

Dépôts de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contribution du budget de fonctionnement

ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subventions déjà encaissées 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

= Montant à financer par emprunt **1 350 000 \$ 2 658 000 \$ 4 267 000 \$ 8 275 000 \$**

PDI-2024	1 350 000 \$
PDI-2025	2 658 000 \$
Règlement d'emprunt demandé	4 010 000 \$

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur l'année 2024-2025, le montant total a été arrondi

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation des travaux des projets du programme d'aménagement et réaménagement des parcs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Publication du règlement.
- Communication du règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 13 novembre 2023

- Adoption du règlement - 13 décembre 2023
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - date à venir
- Publication - date à venir
- Entrée en vigueur : Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme d'immobilisations comportant l'objet dont la réalisation est financée par le règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve LEVEILLE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Josée BÉLANGER
conseiller(-ere) en gestion des ressources
financières - c/e

Le : 2023-10-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1234040012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 800 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 pour la réalisation du programme de réfection routière.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 800 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-26 13:27

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234040012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 800 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 pour la réalisation du programme de réfection routière.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 800 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations pour la réalisation des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Les travaux concernés sont réalisés soit en régie, soit par l'octroi de contrats à l'entreprise privée à partir d'appels d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 090268 - Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1234040008)
CA22 090319 Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 pour la réalisation du programme de réfection routière (1224040007).

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale, d'une valeur de 2 800 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 pour la réalisation des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 15 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyen(ne)s de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****Aspects financiers et budgétaires - Programmation P.D.I 2024-2033**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:

Projet 55733 - Programme de réfection routière

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
	2 639 000 \$	2 055 000 \$	1 646 000 \$	2 304 000 \$	2 304 000 \$	2 304 000 \$	2 304 000 \$	2 304 000 \$	2 304 000 \$	2 304 000 \$	22 468 000 \$
Moins											
Dépôts de promoteurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contribution du budget de fonctionnement ou affectation de surplus	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Subventions déjà encaissées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant à financer par emprunt	2 639 000 \$	2 055 000 \$	1 646 000 \$	2 304 000 \$	22 468 000 \$						

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur l'année 2024.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 13 novembre 2023

- Adoption du règlement - 13 décembre 2023
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - date à venir
- Publication - date à venir
- Entrée en vigueur : Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme d'immobilisations comportant l'objet dont la réalisation est financée par le règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-10-24



Dossier # : 1233060050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 13:40

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Les bibliothèques de Montréal ont pour mission de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir, le tout dans un environnement agréable et sécuritaire, autant pour les usagers que pour le personnel.

Le réseau des bibliothèques de Montréal a mis à jour le Règlement relatif aux bibliothèques datant de 2014, premier Règlement commun pour toutes les bibliothèques du réseau. Ce Règlement prévoit que les règles de conduite doivent être respectées par les usagères et usagers des bibliothèques de Montréal.

La mise à jour de ce Règlement doit être approuvée par chaque arrondissement. Chaque bibliothèque du réseau doit adopter le même Règlement et en assurer son application, et ce, afin d'éviter qu'un usager, qui contrevient à l'une ou l'autre des règles de conduite dans une bibliothèque, puisse se déplacer et continuer à contrevenir aux règles de conduite dans d'autres bibliothèques du réseau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1141948011 | CA14 090163 : Adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA14 09002).

DESCRIPTION

Un nouveau Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement doit être adopté car le Règlement en vigueur (RCA14 22006) est désuet. Par conséquent, le Règlement RCA14 09002 sera abrogé par l'entrée en vigueur de ce nouveau Règlement.

Le nouveau Règlement vise principalement à assurer un environnement agréable, inclusif et sécuritaire favorisant les relations harmonieuses des usagers et du personnel des bibliothèques.

JUSTIFICATION

L'adoption du Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est nécessaire étant donné que les comportements des usagers des bibliothèques évoluent au fil des ans et que le personnel des bibliothèques doit faire face à des situations qui n'ont pas été prévues dans le Règlement entériné en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

En regard de la nature de ce dossier, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir à la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications et la Direction des bibliothèques, au Service de la culture :

- Impression de signets relatifs au bon usage des bibliothèques (adultes/jeunes)
- Accès au Règlement sur la page <https://montreal.ca/bibliotheques>

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en application du Règlement mis à jour dès le 1er janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique GAZO, Service de la culture

Lecture :

Dominique GAZO, 26 octobre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-26

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1234040014

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 5 124 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024 -2033 pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 5 124 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024 -2033 pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 13:51

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234040014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 5 124 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024 -2033 pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 124 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2024 - 2033 afin de réaliser divers travaux d'aménagement et de réaménagement dans des bâtiments de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 090268 - Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1234040008)
 CA19 090032 - Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments. - P.T.I. 2019 - 2020 - 2021.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 5 125 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans des bâtiments de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyen(ne)s de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers et budgétaires - P.D.I. 2024-2033

La programmation décennale des programmes de protection des bâtiments s'établit comme suit:

Projet 40003 - Programme d'installation sportives , communautaires et culturelles
 Projet: 66056 - Programme de protection de bâtiments

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
40003	300 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	300 000 \$
66056	2 624 000 \$	2 200 000 \$	1 000 000 \$	2 304 000 \$	2 305 000 \$	2 304 000 \$	21 952 000 \$				
Moins											
Dépôts de promoteurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contribution du budget de fonctionnement ou affectation de surplus	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Subventions déjà encaissées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant à financer par emprunt	2 924 000 \$	2 200 000 \$	1 000 000 \$	2 304 000 \$	22 252 000 \$						

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur l'année 2024-2025.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 13 novembre 2023

- Adoption du règlement - 13 décembre 2023
- Approbation des personnes habiles à voter - janvier 2024
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - date à venir
- Publication - date à venir
- Entrée en vigueur : la date de sa publication

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-10-26

CA : 40.17
2023/11/13 19:00



Cet article n'est pas disponible puisqu'il sera
livré séance tenante



Dossier # : 1235051003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Il est recommandé :
de désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-25 15:48

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235051003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 14 du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001), le conseil doit désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant et déterminer la durée de cette désignation. Par conséquent, il y a lieu de procéder à cette désignation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0146 | 8 mai 2023 : Modifier la résolution CA22 09 0326 afin de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 1er au 21 juillet 2023 / 1234212003.

CA22 09 0326 | 5 décembre 2022 : Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 / 1224212006.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda LAJEUNESSE
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-24

Chantal CHÂTEAUVERT
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1236492003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les voies publiques : Sentier Duvert, au parc Jeanne-Sauvé et Sentier Estelle-Piquette-Gareau, au parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel.

Il est recommandé de nommer les voies publiques :

- Sentier Duvert, au parc Jeanne-Sauvé;
- Sentier Estelle-Piquette-Gareau, au parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-23 15:13

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236492003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les voies publiques : Sentier Duvert, au parc Jeanne-Sauvé et Sentier Estelle-Piquette-Gareau, au parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel.

CONTENU

CONTEXTE

À sa réunion du 30 mai 2023, le Comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT) a proposé que soient nommées :

- Sentier Duvert : la voie publique située dans le parc Jeanne-Sauvé;
- Sentier Estelle-Piquette-Gareau : la voie publique située dans le parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel.

Ces dénominations devront être approuvées par le Conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

1 - Sentier Duvert :
Le parc Jeanne-Sauvé se trouve sur le territoire du district Ahuntsic. Il est délimité par les rues Lajeunesse et Basile-Rouhier, le boulevard Gouin et l'avenue Park Stanley. Ce parc est situé au 451, boulevard Gouin Est, d'une superficie d'environ 0,6 ha.

Cependant, lors du prolongement du métro vers Laval, le parc Jeanne-Sauvé a été utilisé pour les travaux de construction. Ainsi, la rue Duvert a été démolie et n'a jamais été reconstruite lors de la remise en état du parc Jeanne-Sauvé. Près de l'ancienne emprise de rue, du pavé alvéolé a été installé pour le passage des véhicules d'entretien du pont Viau. En souvenir de la rue Duvert, le CCLPT a décidé de donner au sentier le nom de Duvert (voir carte en pièce jointe).

2 - Le sentier Estelle-Piquette-Gareau :

Le parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel se trouve dans le district Saint-Sulpice, dans le lotissement d'habitations bordé par les avenues André-Grasset et Christophe-Colomb, et les rues Henri-Gauthier et René-Labelle.

Le sentier en question traverse le parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel, en ligne droite, de la rue Henri-Gauthier à la rue René-Labelle. Il est le prolongement de la rue Joseph-Quintal à l'intérieur du parc (voir carte en pièce jointe).

JUSTIFICATION

1 - Sentier Duvert :

Le CCLPT a choisi le nom Duvert en mémoire du docteur François Chicou dit Duvert (1789-1841) de Saint-Charles, qui compta parmi les patriotes de 1837-1838. Vice-président de la grande assemblée de Saint-Charles, il fut incarcéré à Montréal durant sept mois en 1837.

2 - Le sentier Estelle-Piquette-Gareau :

Le CCLPT a choisi le nom d'Estelle-Piquette-Gareau pour nommer le sentier au parc des Peintres-de-la-Montée-Saint-Michel, dans le district Saint-Sulpice, pour rappeler l'ouvrage « Sur les traces des peintres de la Montée Saint-Michel. Mes peintres oubliés » de la Bibliographie sur l'histoire de Montréal dont Estelle Piquette Gareau a été l'une des auteurs.

Estelle Piquette Gareau, née le 15 novembre 1926 à Montréal, était comédienne et diseuse. Elle a étudié auprès de la célèbre Mme Audet, de 1943 à 1948, et s'est perfectionnée en art dramatique (dictionnaire des artistes du théâtre québécois).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des panneaux de sentier portant le nom des sentiers seront installés dans chacun des deux parcs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Haciba ZIANE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-18

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1233879001

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Prendre acte du rapport final de la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal concernant l'accompagnement méthodologique offert dans le cadre du programme Climat Municipalité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il est recommandé de prendre acte du rapport final de la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal concernant l'accompagnement méthodologique offert dans le cadre du programme Climat Municipalité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-23 18:37

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233879001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport final de la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal concernant l'accompagnement méthodologique offert dans le cadre du programme Climat Municipalité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du transport est le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES) au Québec et le seul en croissance. L'usage de la voiture individuelle est une des raisons principales de ce constat. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville propose déjà de plus en plus d'alternatives à ce mode et prévoit dans les prochaines années, avec la Ville de Montréal, de réaliser des investissements majeurs dans des infrastructures favorisant d'autres modes tels que pistes cyclables, pôles de mobilité, etc.

Dans le cadre du programme de Climat Municipalité, l'arrondissement a testé, dans le cadre d'un projet pilote :

- de nouvelles approches de mobilisation des citoyens (innovation sociale);
- de nouveaux aménagements sécuritaires et quatre saisons, favorisant l'utilisation des modes de transports actifs (ex : pistes cyclables protégées quatre saisons, saillies et mesures d'apaisement autour des écoles);
- l'offre d'alternatives de mobilité supplémentaires (ex : échanges pair-à-pair de véhicules, vélos-cargos);
- le développement d'une vision par quartier, plus intégrée, misant sur la proximité, d'une façon plus globale.

Le projet a cherché notamment à tester des solutions à quatre défis particuliers que pose l'atteinte d'un transfert modal important et durable :

- i) l'inclusion de tous les résidents et notamment les personnes âgées et les enfants;
- ii) les difficultés liées à l'hiver qui réduisent le transfert modal pendant cette saison;
- iii) l'offre réduite d'options de mobilité durable pour réaliser le « dernier kilomètre » vers la maison dans certains secteurs de l'arrondissement, surtout en période hors-pointe;
- iv) l'évaluation des effets des différentes mesures de façon scientifique et rigoureuse.

Par ailleurs, la Ville de Montréal reconnaît que le renforcement du tissu et du capital social constitue un aspect essentiel du développement d'une ville résiliente et donc de l'adaptation

aux changements climatiques. L'arrondissement souhaite aussi inclure cette problématique dans le développement du projet proposé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 090266 Prendre acte des rapports relatifs au projet pilote Mobilité de quartier, lequel vise la réduction de l'utilisation de l'auto-solo dans le cadre du Programme Climat Municipalités phase 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

CA22 090263 (1225027008) : Accorder un soutien financier additionnel de 19 700 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville, pour la période du 11 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023, majorant le montant total accordé de 22 650 \$ à 42 350 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

CA22 090238 (1225027008) : Accorder un soutien financier non récurrent de 22 650 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 11 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CA20 090282 (1208408008) : Approuver la convention de services avec l'organisme Celsius Mtl (Solon) relativement à l'offre de services dans le cadre du programme Climat-Municipalité et autoriser une dépense totale de 417 359\$ toutes taxes comprises sur trois ans.

CA20 09 0280 (1208408006) : Approuver les conventions de partenariat avec le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ) du Collège de Rosemont et la Chaire Mobilité de la Polytechnique de Montréal d'une durée de 3 ans pour un suivi de l'implantation de solutions de mobilité alternatives et l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le projet Mobilité de quartier pour la réduction de l'autosolo de l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du programme provincial Climat Municipalité et autoriser une dépense total de 143 179,41 \$ taxes incluses.

CA19 090221 (1196492003) : Autoriser le projet pilote Mobilité de quartier visant la réduction de l'utilisation de l'auto-solo, autoriser monsieur Gilles Côté à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière, et s'engager à financer les coûts admissibles du projet pour un montant de 480 000 \$ sur trois (3) ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à rendre public le rapport final de la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal.

L'objectif général du projet est de réduire les émissions de GES liées à l'usage de la voiture individuelle. L'arrondissement a également comme objectif de mesurer de manière scientifique et rigoureuse les résultats. Cet accompagnement méthodologique vise principalement l'évaluation des impacts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des mesures implantées dans ce projet-pilote.

Le mandat de la Chaire Mobilité de Polytechnique de Montréal a été en complément aux autres mandats dans le cadre du programme Locomotion approuvé par l'arrondissement préalablement. Il a été suivi des projets de recherche d'organismes d'institutions académiques.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, via l'organisme Solon, a incité les personnes participantes à adopter des alternatives à l'auto-solo et, par le fait même à diminuer les

émissions de gaz à effet de serre.

Solon est un organisme qui vise à faire de la transition socio-écologique dans les quartiers, en misant sur une approche originale basée notamment sur l'appropriation citoyenne et territoriale, la conception large, la création de communs urbains et la création d'un récit mobilisateur. Ce programme est en cohérence avec le Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le Plan de transport de la Ville de Montréal, le Plan stratégique Montréal 2030 et le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le rapport de la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal comporte trois volets.

- **Volet 1 - Caractérisation multi-perspectives** : Ce volet consistait à caractériser, sous différentes perspectives, le territoire d'étude. Cette caractérisation visait à bien comprendre l'état actuel du territoire étudié, principalement au niveau de l'offre de transports et des infrastructures existantes. Les aspects abordés dans ce diagnostic ont porté principalement sur la socio-démographie, les offres de transport, l'accessibilité et les comportements de mobilité de l'arrondissement. Les différentes analyses montrent qu'il existe une variabilité des différentes offres de transport et du type de milieu urbain dans l'arrondissement.
- **Volet 2 - Méthodes d'estimation des GES** : Ce volet a permis de mettre en lumière certaines des limites de la méthode décrite dans le guide de quantification des GES du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Une méthodologie sur les données provenant des grandes enquêtes Origine-Destination montréalaise a été développée par l'équipe de la Chaire Mobilité. Cette méthodologie est adaptée au contexte de l'arrondissement et met en profit des méthodologies spécifiques développées à travers les années afin d'estimer les impacts, notamment sur la consommation énergétique et les émissions de GES, de différents scénarios de réduction, transfert et amélioration des déplacements.
- **Volet 3 - Formulation et estimation de scénario** : Ce volet comportait l'estimation de la réduction de GES concernant les résidents de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville selon différents scénarios de modification de la demande de transport. La méthodologie complète de l'estimation du scénario de référence ainsi que celles concernant les scénarios de réduction sont décrites et expliquées. Les scénarios les plus prometteurs sont respectivement la transformation de la flotte de véhicules vers des véhicules plus écoénergétiques, la redistribution des ménages dans des logements disponibles, le télétravail, le potentiel des modes actifs du transport en commun ainsi que de la diminution de la motorisation des ménages.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Voir pièce jointe

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de résolution du CA, les différents rapports réalisés dans le cadre du projet pilote Mobilité de quartier ne seront pas officiellement publics. Il sera donc difficile pour les citoyens d'avoir accès à leurs contenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Résolution du CA
- Publication du rapport

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

ENDOSSÉ PAR

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

Le : 2023-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1239570009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 14 juin, 5 juillet, 23 août et 6 septembre 2023.

Il est recommandé de prendre acte des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 14 juin, 5 juillet, 23 août et 6 septembre 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 12:34

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239570009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 14 juin, 5 juillet, 23 août et 6 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des règles de régie interne, les procès-verbaux des séances du 14 juin, 5 juillet, 23 août et 6 septembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont soumis au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA23 090235 - Sommaire décisionnel 1237328018 - Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 mai 2023.

DESCRIPTION

S/O

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Règles de régie interne du CCU.

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2023-10-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1239570010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux des réunions du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeuble tenues les 14 juin, 5 juillet et 6 septembre 2023.

Il est recommandé de prendre acte des procès-verbaux des réunions du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenues le 14 juin, 5 juillet, et 6 septembre 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-27 13:30

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239570010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux des réunions du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeuble tenues les 14 juin, 5 juillet et 6 septembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte des procès-verbaux faisant état des décisions D2023-005, D2023-006, D2023-007, D2023-008 et D2023-009 rendues suite aux réunions du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenues le 14 juin, 5 juillet, et 6 septembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

S/O

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vertu des règles de régie interne, les procès-verbaux des réunions du 14 juin, 5 juillet et 6 septembre 2023 du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles sont soumis au Conseil d'arrondissement.

Règles de régie interne du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles et règlement sur la démolition d'immeubles RCA11 09009.

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2023-10-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire